

Ministère de l'Enseignement supérieur

# STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT  
2019-2020





Ministère de l'Enseignement supérieur

# STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT

## 2019-2020



**Le présent document a été produit par**  
le ministère de l'Enseignement supérieur.

**Coordination et rédaction**

Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours  
1035, rue De La Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5

© **Gouvernement du Québec**

ISSN 1704-5274 (Imprimé)  
ISSN 1916-5439 (PDF)

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022**

21-014-11\_w4

## Avant-propos

---

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2019-2020. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. De plus, l'expression « statistique non présentée » signifie que les chiffres évoqués ne sont pas présentés dans les tableaux.

## Faits saillants

---

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2019-2020 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 143 755 pour une aide financière totale de 1 milliard de dollars (1 047,9 M\$) et une aide financière moyenne de 7 290 \$.
- Le montant total en prêts a atteint 505,4 M\$ et le montant total en bourses, 542,5 M\$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 65,9 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a baissé de 9,7 % pour s'établir à 6 371.
- Le taux global de participation était de 28,0 %. Plus précisément, il était de 35,9 % à la formation professionnelle au secondaire, de 19,1 % à la formation collégiale et de 38,1 % à la formation universitaire.
- La proportion de bénéficiaires ayant au moins un enfant à charge était de 26,4 %.
- Plus de 75,5 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- Enfin, 33,4 % des bénéficiaires n'étaient pas citoyens canadiens de naissance.

Bonifications et mesures mises en place pour 2019-2020

- Indexation des paramètres de calcul (1,71 %).
- Diminution de la contribution des tiers.
- Augmentation de l'exemption appliquée au calcul des pensions alimentaires.
- Augmentation du seuil d'exonération de la prise en compte du montant de bourse (7 500 \$).
- Prise en compte des frais liés à l'achat de matériel scolaire d'une étudiante ou d'un étudiant en stage.
- Majoration du montant attribué aux étudiantes et aux étudiants qui doivent louer une seconde résidence pour effectuer leur stage.

## Impacts de la pandémie

---

La pandémie ayant débuté au Québec à l'hiver 2020, des bonifications pour soutenir les étudiantes et les étudiants ont été mises en œuvre pour l'année d'attribution 2020-2021.

En vue de tenir compte des situations particulières entraînées par la pandémie à la fin de l'année scolaire 2019-2020, plusieurs accommodements ont été offerts aux bénéficiaires, dont les suivants :

- Les bénéficiaires ont reçu leur aide financière pour les mois de mars, d'avril et de mai, parfois aussi de juin, et ce, malgré le contexte incertain dans les établissements d'enseignement.
- Les abandons de cours à la session d'hiver 2020 n'ont pas été pris en compte dans le calcul de l'aide, ce qui a permis d'éviter la diminution de l'aide reçue par les bénéficiaires pendant la crise.
- Les frais de garde ont été reconnus pour les mois de mars et d'avril.

## Vocabulaire

---

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

**Autres revenus** : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'études et de recherche.

**Bénéficiaire** : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

**Bourse** : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

**Boursière, boursier** : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

**Célibataire** : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge dans le cadre d'une vie maritale.

**Conjointe, conjoint** : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

**Contribution** : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

**Contributions des tiers** : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

**Dépenses admises** : Frais reconnus, au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*, pour le calcul de l'aide financière.

**Dette d'études** : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

**Emprunteuse, emprunteur** : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

**Étudiante, étudiant** : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

**Frais de matériel scolaire** : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

**Frais pour région périphérique** : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

**Frais scolaires** : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

**Non-résidente, non-résident** : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

**Ordre d'enseignement** : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

**Parent** : Père ou mère de l'étudiante ou de l'étudiant, ou répondante ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

**Période d'études** : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

**Prêt** : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

**Région d'études** : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

**Réputée à temps plein, réputé à temps plein** : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

**Réputée inscrite, réputé inscrit** : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, toute personne qui, entre deux périodes d'études, est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

**Résidente, résident** : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

**Revenus assimilables à des revenus d'emploi** : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]) ou encore de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

**Revenus d'emploi** : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

**Revenu total** : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

**Taux de participation** : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec. Ce taux ne tient pas compte des bénéficiaires inscrits à temps partiel et qui sont réputés à temps plein.

**Trimestre** : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

# Table des matières

---

<b>Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses .....</b>	<b>1</b>
1.1 Le Programme en bref .....	1
1.2 Attribution de l'aide financière .....	2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires.....	14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires .....	23
1.5 Contributions des tiers.....	29
1.6 Ressources financières des bénéficiaires .....	35
1.7 Dépenses admises.....	41
1.8 Demande d'aide financière.....	43
1.9 Prêts et remboursement.....	45
 <b>Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière .....</b>	 <b>48</b>
2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers .....	48
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales .....	48
2.3 Programme études-travail .....	48
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel.....	48
2.5 Programme de remise de dette .....	49
2.6 Programme de remboursement différé.....	49
2.7 Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires.....	49
2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière.....	50

## Liste des tableaux

---

Tableau 1.2.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2019-2020 .....	2
Tableau 1.2.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2019-2020.....	8
Tableau 1.2.3 :	Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2019-2020.....	9
Tableau 1.2.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 .....	11
Tableau 1.2.5 :	Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 .....	12
Tableau 1.2.6 :	Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2019 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière.....	13
Tableau 1.3.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2019.....	16
Tableau 1.3.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020.....	18
Tableau 1.3.3 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles ou ils résidaient ou non chez leurs parents, 2019-2020 .....	19
Tableau 1.3.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020.....	21
Tableau 1.4.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2019-2020.....	23
Tableau 1.4.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2019-2020.....	24
Tableau 1.4.3 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2019-2020 .....	25
Tableau 1.4.4 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2019-2020.....	26
Tableau 1.4.5 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2019-2020.....	26
Tableau 1.4.6 :	Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2019-2020 .....	27

Tableau 1.4.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2019-2020 .....	27
Tableau 1.4.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2019-2020 .....	27
Tableau 1.4.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2019-2020.....	28
Tableau 1.5.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020.....	30
Tableau 1.5.2 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020.....	30
Tableau 1.5.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020 .....	31
Tableau 1.5.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2019-2020 .....	32
Tableau 1.5.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la contribution des parents, 2019-2020.....	32
Tableau 1.5.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint ou de la conjointe</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2019-2020 .....	33
Tableau 1.5.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint ou de la conjointe</i> selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2019-2020 .....	33
Tableau 1.5.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2019-2020 .....	33
Tableau 1.5.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint ou de la conjointe</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2019-2020 .....	34
Tableau 1.5.10 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Sans contribution des tiers</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2019-2020 .....	34
Tableau 1.6.1 :	Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020.....	35
Tableau 1.6.2 :	Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020.....	36
Tableau 1.6.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020.....	37
Tableau 1.6.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020.....	37
Tableau 1.6.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2019-2020.....	38

Tableau 1.6.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2019-2020.....	38
Tableau 1.6.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2019-2020 .....	39
Tableau 1.6.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2019-2020 .....	39
Tableau 1.6.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2019-2020.....	40
Tableau 1.7.1 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2019-2020.....	41
Tableau 1.7.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2019-2020.....	42
Tableau 1.8.1 :	Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2019-2020 .....	44
Tableau 1.9.1 :	Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2019-2020.....	45
Tableau 1.9.2 :	Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2020 .....	46
Tableau 1.9.3 :	Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2013-2014 à 2019-2020 <sup>1</sup> .....	46
Tableau 1.9.4 :	Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2015-2016 à 2019-2020 <sup>1</sup> .....	47
Tableau 2.8.1 :	Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2015-2016 à 2019-2020.....	51

## Liste des graphiques

---

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2019-2020 .....	2
Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020 .....	3
Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 .....	5
Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 .....	6
Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 .....	7
Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 .....	10
Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2019 .....	15
Graphique 1.3.2 : Âge moyen et âge médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2019 .....	17
Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2019 .....	18
Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020 .....	20
Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2019-2020 ...	22
Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2019-2020 .....	23
Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2019-2020 .....	24
Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2019-2020 .....	24
Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020 .....	36
Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020 .....	42
Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2015-2016 à 2019-2020 .....	43

## Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Le présent chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière accordée et les caractéristiques des bénéficiaires.

### 1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et les étudiants de même que, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. L'aide financière est donc calculée de la façon suivante :

$$\text{les dépenses admises} - \text{les contributions} = \text{les besoins financiers.}$$

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web Québec.ca<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le document est accessible à partir de l'adresse suivante : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/16052>.

## 1.2 Attribution de l'aide financière

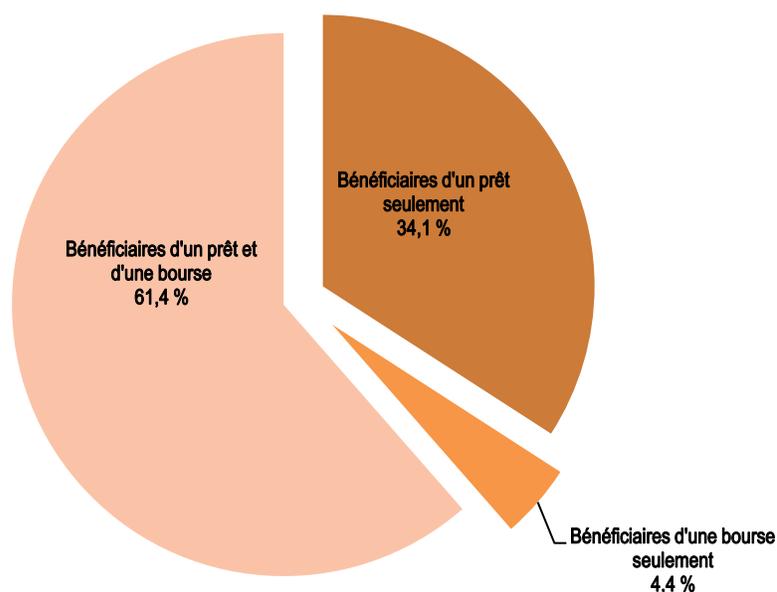
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2019-2020, 143 755 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1 milliard de dollars (1 047,9 M\$) leur ont été attribués. Plus précisément, 49 062 bénéficiaires (34,1 %) ont obtenu uniquement un prêt et 88 322 (61,4 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 6 371 personnes (4,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études* (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2019-2020, l'aide était composée de 307,8 millions de dollars de prêts (38,4 %) et de 493,6 millions de dollars de bourses (61,6 %).

**Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2019-2020**

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	49 062	197,5 M\$	-	197,5 M\$
Bourse seulement	6 371	-	49,0 M\$	49,0 M\$
Prêt et bourse	88 322	307,8 M\$	493,6 M\$	801,4 M\$
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>143 755</b>	<b>505,4 M\$</b>	<b>542,5 M\$</b>	<b>1 047,9 M\$</b>

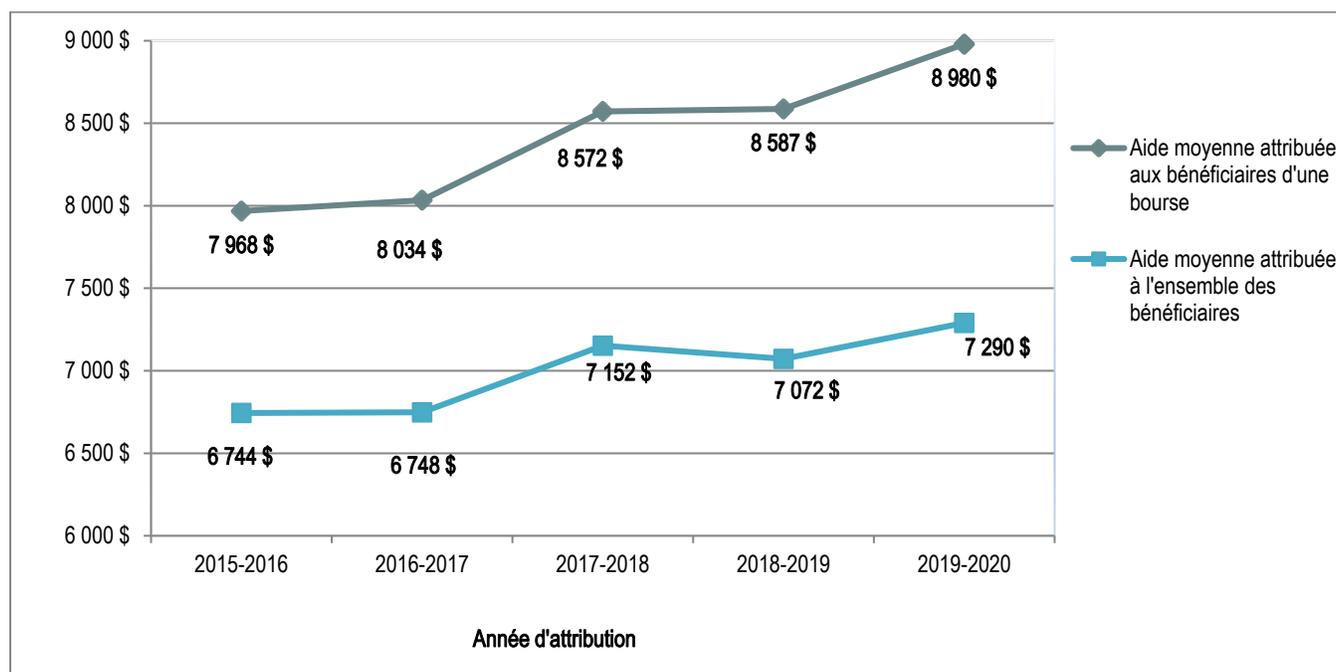
**Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2019-2020**



Au total, 137 384 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 678 \$. Pour les 94 693 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 5 729 \$. Ainsi, une somme annuelle totale de 505,4 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 48,2 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 542,5 millions de dollars (51,8 %) ont été versés sous forme de bourse.

Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 744 \$ en 2015-2016 à 7 290 \$ en 2019-2020, ce qui représente une augmentation de 8,1 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 12,7 %, les montants étant respectivement de 7 968 \$ et de 8 980 \$ pour la même période. L'augmentation de l'aide moyenne est due en grande partie aux mesures qui ont été mises en place pour 2019-2020, (voir page 4).

**Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020**



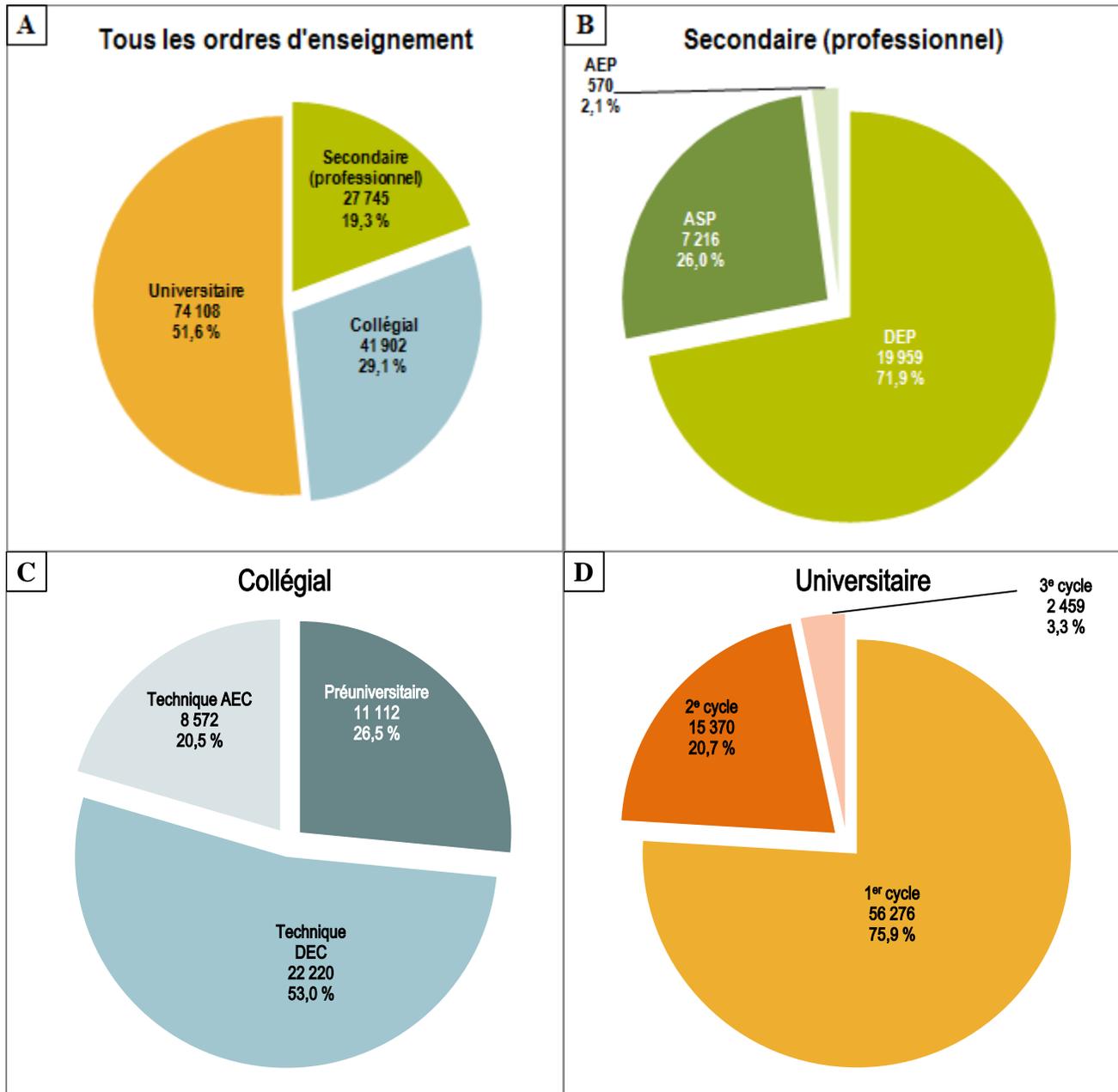
Plus de la moitié (51,6 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2019-2020 (graphique 1.2.3 A). Ces personnes ont reçu 56,1 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 587,7 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 931 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1<sup>er</sup> cycle représentaient 75,9 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 39,1 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle ont reçu en moyenne les montants les plus élevés.

Par ailleurs, près du tiers (29,1 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces personnes ont reçu 25,4 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 266,3 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 6 354 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Comme le montre le graphique 1.2.3 C, ces bénéficiaires étaient majoritairement (53,0 %) à la formation technique (diplôme d'études collégiales [DEC]).

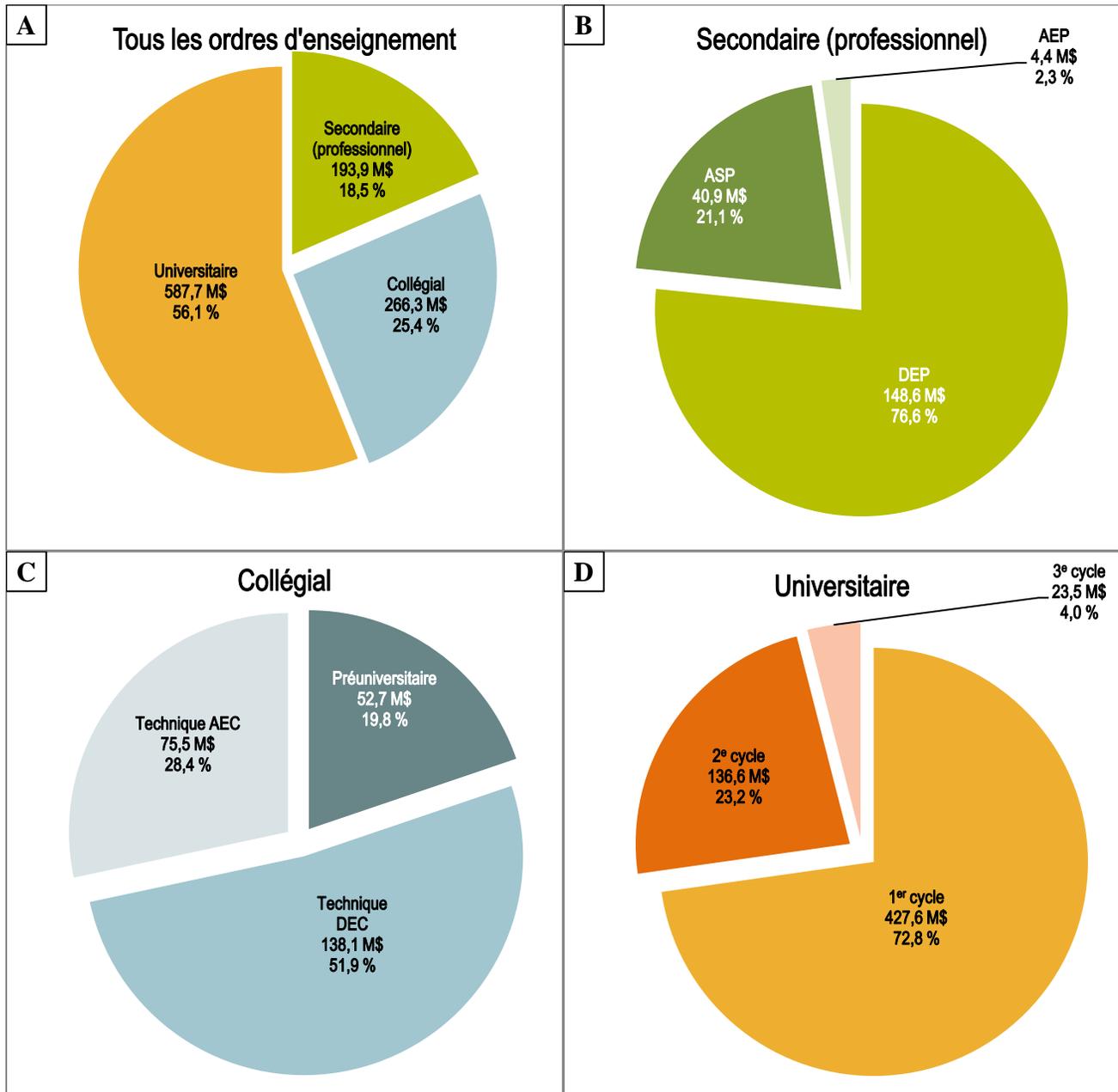
Notons également que 19,3 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ces personnes ont reçu 18,5 % de l'aide financière totale, soit 193,9 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 6 990 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). La grande majorité de ces personnes étudiaient (71,9 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Malgré les bonifications et améliorations apportées au Programme de prêts et bourse, nous continuons de percevoir une baisse de clientèle depuis 2016-2017. Elle s'est accentuée au cours des derniers mois, atteignant 9,9 % en 2019-2020. Cette baisse touche tous les ordres d'enseignement : elle est de 15,9 % à la formation professionnelle au secondaire, de 11,9 % à la formation collégiale et de 6,3 % à la formation universitaire.

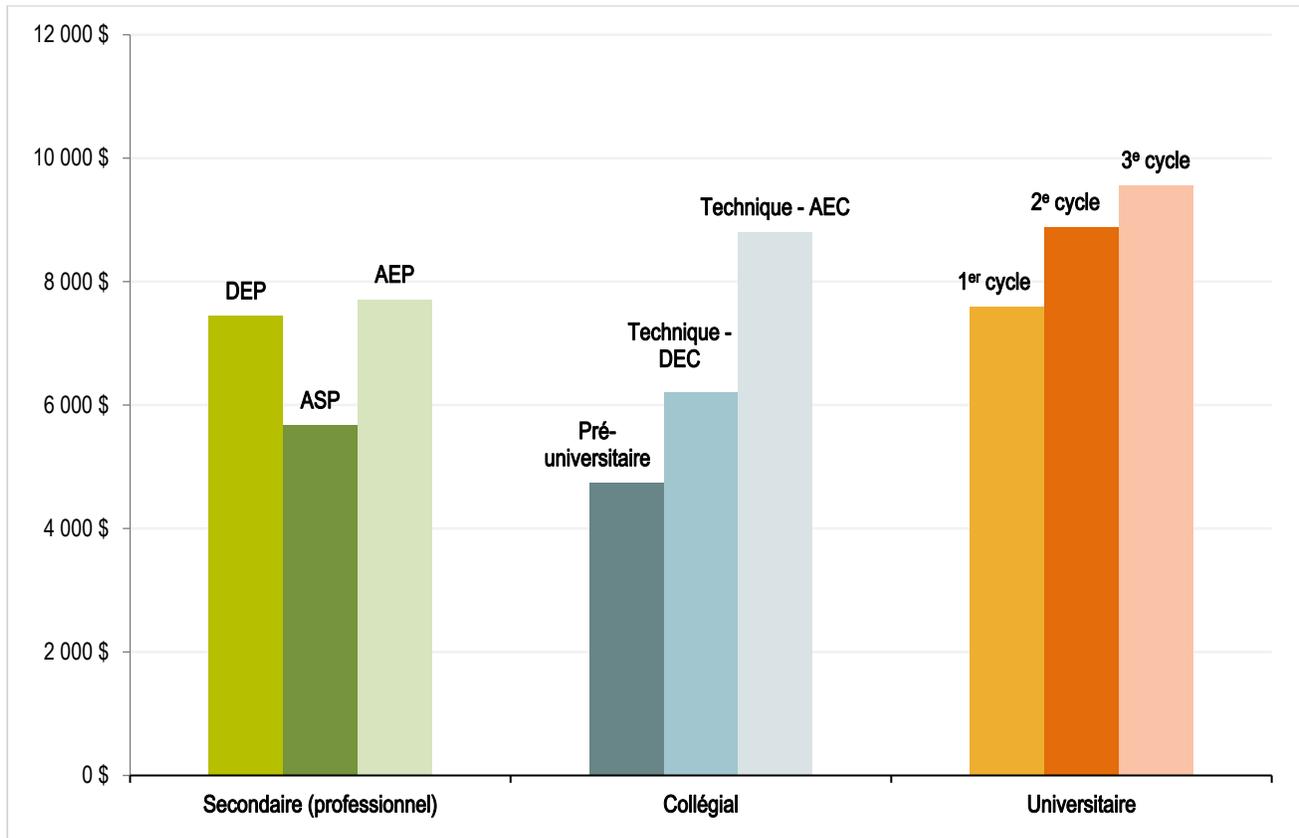
Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020



**Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**



**Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**



**Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2019-2020**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>5 969</b>	<b>3 037 \$</b>	<b>18,1 M\$</b>	<b>539</b>	<b>5 909 \$</b>	<b>3,2 M\$</b>	<b>21 237</b>	<b>8 128 \$</b>	<b>172,6 M\$</b>	<b>27 745</b>	<b>6 990 \$</b>	<b>193,9 M\$</b>
	DEP	5 173	3 108 \$	16,1 M\$	496	5 929 \$	2,9 M\$	14 290	9 068 \$	129,6 M\$	19 959	7 445 \$	148,6 M\$
	ASP	721	2 603 \$	1,9 M\$	32	5 332 \$	0,2 M\$	6 463	6 019 \$	38,9 M\$	7 216	5 674 \$	40,9 M\$
	AEP	75	2 353 \$	0,2 M\$	11	6 710 \$	0,1 M\$	484	8 565 \$	4,1 M\$	570	7 711 \$	4,4 M\$
Collégial	<b>Total collégial</b>	<b>17 012</b>	<b>3 834 \$</b>	<b>65,2 M\$</b>	<b>2 121</b>	<b>6 837 \$</b>	<b>14,5 M\$</b>	<b>22 769</b>	<b>8 192 \$</b>	<b>186,5 M\$</b>	<b>41 902</b>	<b>6 354 \$</b>	<b>266,3 M\$</b>
	Préuniversitaire	4 451	2 595 \$	11,6 M\$	531	5 700 \$	3,0 M\$	6 130	6 214 \$	38,1 M\$	11 112	4 740 \$	52,7 M\$
	Technique – DEC	8 686	3 208 \$	27,9 M\$	1 324	6 989 \$	9,3 M\$	12 208	8 272 \$	101,0 M\$	22 218	6 216 \$	138,1 M\$
	Technique – AEC	3 875	6 662 \$	25,8 M\$	266	8 351 \$	2,2 M\$	4 431	10 706 \$	47,4 M\$	8 572	8 805 \$	75,5 M\$
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>26 081</b>	<b>4 378 \$</b>	<b>114,2 M\$</b>	<b>3 711</b>	<b>8 428 \$</b>	<b>31,3 M\$</b>	<b>44 316</b>	<b>9 980 \$</b>	<b>442,2 M\$</b>	<b>74 108</b>	<b>7 931 \$</b>	<b>587,7 M\$</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	20 118	4 125 \$	83,0 M\$	2 818	8 200 \$	23,1 M\$	33 342	9 642 \$	321,5 M\$	56 278	7 598 \$	427,6 M\$
	2 <sup>e</sup> cycle	4 887	5 092 \$	24,9 M\$	757	8 755 \$	6,6 M\$	9 727	10 808 \$	105,1 M\$	15 371	8 889 \$	136,6 M\$
	3 <sup>e</sup> cycle	1 076	5 878 \$	6,3 M\$	136	11 345 \$	1,5 M\$	1 247	12 554 \$	15,7 M\$	2 459	9 566 \$	23,5 M\$
<b>Total</b>		<b>49 062</b>	<b>4 027 \$</b>	<b>197,5 M\$</b>	<b>6 371</b>	<b>7 686 \$</b>	<b>49,0 M\$</b>	<b>88 322</b>	<b>9 074 \$</b>	<b>801,4 M\$</b>	<b>143 755</b>	<b>7 290 \$</b>	<b>1 047,9 M\$</b>

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme il a été mentionné au début de ce chapitre, 61,4 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle au secondaire, 76,5 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 395 \$ et 5 733 \$. À titre de comparaison, presque tous ceux et celles qui poursuivaient des études menant à une ASP (89,6 %) ont reçu un prêt et une bourse, comme cela a été le cas aussi pour la majorité dans les programmes menant au DEP (71,6 %) et à l'AEP (84,9 %).

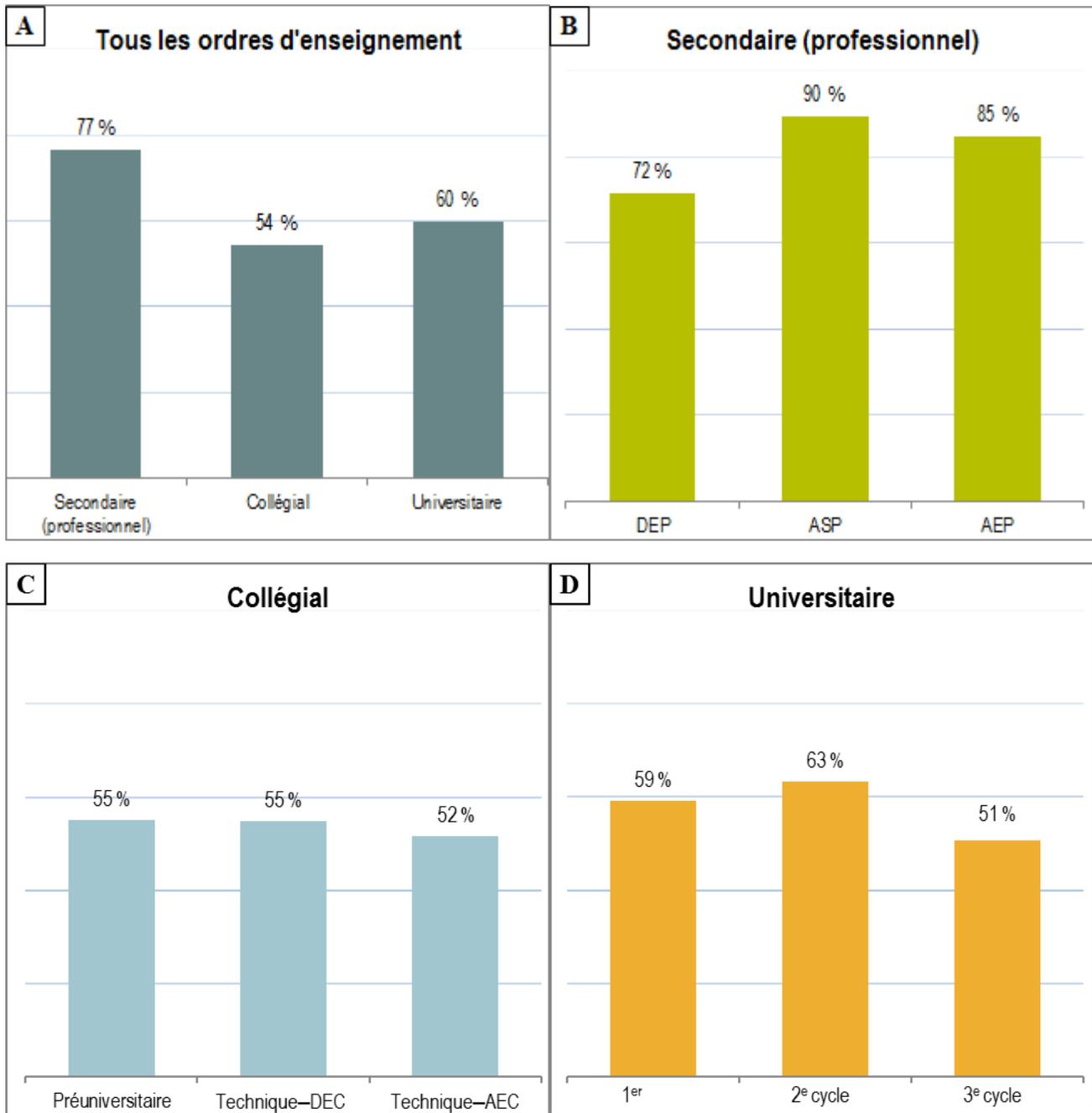
Au collégial, 54,3 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 273 \$ et de 4 918 \$. Un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (51,7 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 54,9 % des bénéficiaires qui suivaient une formation technique menant au DEC et 55,2 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, 59,8 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 4 117 \$ et de 5 863 \$. La moitié des bénéficiaires (50,7 %) ont reçu un prêt et une bourse pour des études au 3<sup>e</sup> cycle, comparativement à 59,2 % au 1<sup>er</sup> cycle et à 63,3 % au 2<sup>e</sup> cycle.

**Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2019-2020**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						Montant total d'aide
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>21 237</b>	<b>2 395 \$</b>	<b>5 733 \$</b>	<b>8 128 \$</b>	<b>50,9 M\$</b>	<b>121,8 M\$</b>	<b>172,6 M\$</b>
	DEP	14 290	2 863 \$	6 204 \$	9 067 \$	40,9 M\$	88,7 M\$	129,6 M\$
	ASP	6 463	1 393 \$	4 625 \$	6 019 \$	9,0 M\$	29,9 M\$	38,9 M\$
	AEP	484	1 939 \$	6 626 \$	8 565 \$	0,9 M\$	3,2 M\$	4,1 M\$
Collégial	<b>Total collégial</b>	<b>22 769</b>	<b>3 273 \$</b>	<b>4 918 \$</b>	<b>8 192 \$</b>	<b>74,5 M\$</b>	<b>112,0 M\$</b>	<b>186,5 M\$</b>
	Préuniversitaire	6 130	2 842 \$	3 371 \$	6 214 \$	17,4 M\$	20,7 M\$	38,1 M\$
	Technique – DEC	12 208	3 255 \$	5 017 \$	8 272 \$	39,7 M\$	61,3 M\$	101,0 M\$
	Technique – AEC	4 431	3 921 \$	6 786 \$	10 706 \$	17,4 M\$	30,1 M\$	47,4 M\$
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>44 316</b>	<b>4 117 \$</b>	<b>5 863 \$</b>	<b>9 980 \$</b>	<b>182,4 M\$</b>	<b>259,8 M\$</b>	<b>442,2 M\$</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	33 342	3 798 \$	5 844 \$	9 642 \$	126,6 M\$	194,8 M\$	321,5 M\$
	2 <sup>e</sup> cycle	9 727	4 975 \$	5 833 \$	10 808 \$	48,4 M\$	56,7 M\$	105,1 M\$
	3 <sup>e</sup> cycle	1 247	5 941 \$	6 613 \$	12 554 \$	7,4 M\$	8,2 M\$	15,7 M\$
<b>Total des bénéficiaires</b>		<b>88 322</b>	<b>3 485 \$</b>	<b>5 588 \$</b>	<b>9 074 \$</b>	<b>307,8 M\$</b>	<b>493,6 M\$</b>	<b>801,4 M\$</b>

**Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 7 290 \$ en 2019-2020. La moitié (50,5 %) de l'ensemble des bénéficiaires ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 \$.

La distribution de l'aide financière varie selon l'ordre d'enseignement et le type de formation. On observe en effet une concentration de montants se situant entre 2 000 \$ et 6 000 \$ à la formation professionnelle au secondaire, plus particulièrement chez les bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP. La tendance est bien différente pour les bénéficiaires dont le cheminement mène à une AEC, qui ont été plusieurs à recevoir des montants nettement plus élevés. Finalement, les bénéficiaires inscrits à l'université, notamment aux cycles supérieurs, ont été les plus nombreux à recevoir une aide financière de plus de 10 000 \$. La présence de droits de scolarité universitaires et la reconnaissance de l'autonomie aux cycles supérieurs contribuent à ce phénomène.

**Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
	<b>Total secondaire</b>	<b>12,0 %</b>	<b>20,4 %</b>	<b>19,4 %</b>	<b>13,9 %</b>	<b>10,4 %</b>	<b>23,9 %</b>
Secondaire (formation professionnelle)	DEP	13,6 %	17,9 %	15,3 %	13,1 %	11,4 %	28,7 %
	ASP	7,7 %	27,8 %	30,9 %	16,0 %	7,4 %	10,2 %
	AEP	10,9 %	14,7 %	17,9 %	13,9 %	13,2 %	29,5 %
	<b>Total collégial</b>	<b>10,0 %</b>	<b>28,1 %</b>	<b>17,9 %</b>	<b>12,9 %</b>	<b>12,1 %</b>	<b>19,0 %</b>
Collégial	Préuniversitaire	15,5 %	34,8 %	23,3 %	9,0 %	10,6 %	6,8 %
	Technique – DEC	9,3 %	30,7 %	16,3 %	13,6 %	12,1 %	18,0 %
	Technique – AEC	4,8 %	12,9 %	15,0 %	16,1 %	13,8 %	37,4 %
	<b>Total universitaire</b>	<b>6,3 %</b>	<b>21,5 %</b>	<b>17,2 %</b>	<b>13,4 %</b>	<b>10,9 %</b>	<b>30,6 %</b>
Universitaire	1 <sup>er</sup> cycle	7,3 %	24,5 %	16,4 %	13,0 %	10,6 %	28,2 %
	2 <sup>e</sup> cycle	2,9 %	12,6 %	20,5 %	14,6 %	12,1 %	37,3 %
	3 <sup>e</sup> cycle	4,7 %	8,5 %	16,7 %	16,3 %	10,0 %	43,8 %
	<b>Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires</b>	<b>8,5 %</b>	<b>23,2 %</b>	<b>17,8 %</b>	<b>13,4 %</b>	<b>11,1 %</b>	<b>26,0 %</b>

Rappelons que le montant moyen des bourses attribuées dans le cadre du Programme de prêts et bourses s'établissait à 5 279 \$ en 2019-2020. Une proportion de 91,1 % des boursières et des boursiers à l'université ont reçu plus de 4 000 \$, comparativement à 82,8 % au collégial et à 80,7 % au secondaire (tableau 1.2.5).

**Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>2,7 %</b>	<b>16,6 %</b>	<b>22,2 %</b>	<b>16,5 %</b>	<b>12,6 %</b>	<b>29,3 %</b>
	DEP	2,8 %	11,7 %	17,6 %	16,2 %	14,6 %	37,2 %
	ASP	2,7 %	28,0 %	32,9 %	17,2 %	8,1 %	11,2 %
	AEP	2,4 %	13,7 %	20,0 %	15,2 %	15,2 %	33,5 %
Collégial	<b>Total collégial</b>	<b>1,7 %</b>	<b>15,5 %</b>	<b>23,2 %</b>	<b>15,4 %</b>	<b>16,4 %</b>	<b>27,9 %</b>
	Préuniversitaire	2,8 %	23,1 %	34,5 %	12,6 %	16,0 %	11,0 %
	Technique – DEC	1,4 %	14,4 %	21,2 %	17,2 %	17,5 %	28,3 %
	Technique – AEC	1,1 %	7,7 %	12,9 %	14,3 %	13,6 %	50,4 %
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>1,1 %</b>	<b>7,8 %</b>	<b>15,2 %</b>	<b>16,9 %</b>	<b>14,8 %</b>	<b>44,2 %</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	1,3 %	8,8 %	16,4 %	17,8 %	14,6 %	41,2 %
	2 <sup>e</sup> cycle	0,4 %	5,1 %	12,4 %	14,9 %	15,8 %	51,4 %
	3 <sup>e</sup> cycle	0,1 %	1,6 %	5,9 %	9,9 %	13,6 %	68,8 %
	<b>Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires</b>	<b>18,5 %</b>	<b>23,5 %</b>	<b>18,1 %</b>	<b>13,8 %</b>	<b>10,1 %</b>	<b>16,1 %</b>

À l'automne 2019, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 28,0 % (tableau 1.2.6). Le plus haut taux de participation était observé à l'enseignement universitaire, où 38,1 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 35,9 % à la formation professionnelle au secondaire et à 19,1 % au collégial subventionné<sup>2</sup>.

À l'enseignement universitaire, c'est au 2<sup>e</sup> cycle que le taux de participation était le plus élevé, atteignant 63,1 %, alors qu'il était de 35,1 % au 1<sup>er</sup> cycle et de 27,3 % au 3<sup>e</sup> cycle. Par ailleurs, 25,4 % des étudiantes et des étudiants fréquentant l'université ont reçu une bourse. C'est également au 2<sup>e</sup> cycle que la plus grande proportion de boursières et de boursiers se trouvait (43,6 %).

Au collégial subventionné, 10,9 % des étudiantes et des étudiants de la formation préuniversitaire ont obtenu une aide financière, comparativement à 25,6 % pour la formation technique menant à un DEC et à 39,7 % pour la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 12,2 % des étudiantes et des étudiants des collèges en ont bénéficié.

À la formation professionnelle au secondaire, les élèves inscrits à un programme menant à un DEP, à une ASP ou à une AEP ont eu droit à une aide financière dans des proportions respectives de 33,2 %, de 49,0 % et de 30,4 %. Finalement, 28,0 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

<sup>2</sup> Les données de l'enseignement collégial non subventionné sont exclues, car elles n'étaient pas disponibles.

**Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2019 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>35,2 %</b>	<b>28,0 %</b>	<b>35,9 %</b>
	DEP	32,3 %	24,4 %	33,2 %
	ASP	48,7 %	44,4 %	49,0 %
	AEP	29,7 %	26,2 %	30,4 %
Collégial subventionné	<b>Total collégial</b>	<b>18,2 %</b>	<b>12,2 %</b>	<b>19,1 %</b>
	Préuniversitaire	10,4 %	6,5 %	10,9 %
	Technique – DEC	24,1 %	16,0 %	25,6 %
	Technique – AEC	38,5 %	30,8 %	39,7 %
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>36,7 %</b>	<b>25,4 %</b>	<b>38,1 %</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	33,8 %	23,3 %	35,1 %
	2 <sup>e</sup> cycle	60,5 %	43,6 %	63,1 %
	3 <sup>e</sup> cycle	25,8 %	16,0 %	27,3 %
<b>Total des bénéficiaires</b>		<b>27,0 %</b>	<b>19,0 %</b>	<b>28,0 %</b>

### 1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Le tableau 1.3.1 et le tableau 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en ce qui concerne l'année 2019-2020. La majorité des bénéficiaires étaient de citoyenneté canadienne, 66,6 % étant nés au Canada et 13,96 %, naturalisés Canadiens. De plus, environ une personne sur cinq (19,4 %) avait le statut de résidente permanente ou de résident permanent. Les bénéficiaires étaient en grande majorité célibataires (75 %).

Nous notons, depuis plusieurs années, des changements majeurs au regard des composantes démographiques liées aux bénéficiaires. Par exemple, le nombre de bénéficiaires qui ne sont pas canadiens de naissance est passé de 38 955 à 53 732 entre 2010 et 2018, ce qui représente une augmentation de 37,9 %. Cependant, cette catégorie a connu une baisse en 2019-2020. En effet, le nombre de personnes dans cette catégorie était de 47 995, ce qui correspond à une baisse de 10,7 %. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires mariés ou unis civilement à une autre personne a connu une hausse importante entre 2010 et 2018, pour une augmentation de plus de 48,9 %, alors que ce nombre a baissé de façon importante en 2019-2020, passant de 33 753 à 29 894.

**Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2019-2020**

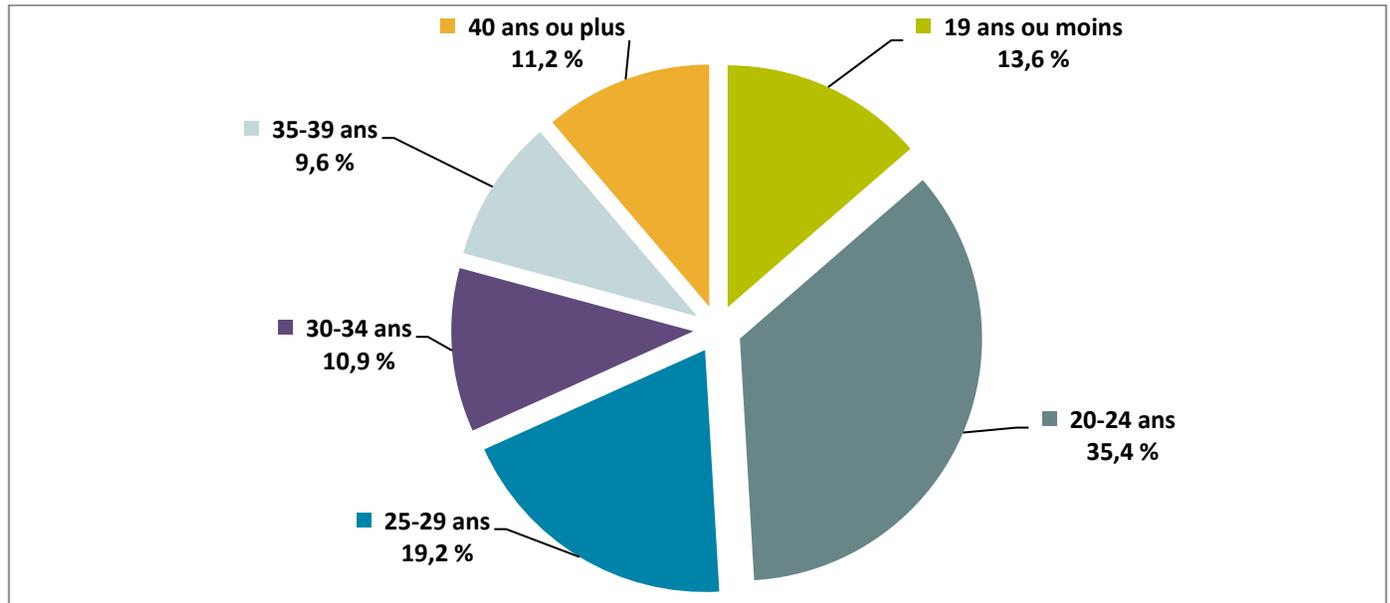
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	95 760	66,6 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	19 752	13,6 %
Résidence permanente	27 853	19,4 %
Statut de réfugiée ou de réfugié	570	0,4 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>143 755</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2019-2020**

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	108 319	75,3 %
Mariée ou marié, ou unie ou uni civilement	29 894	20,8 %
Divorcée ou divorcé	2 727	1,9 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 595	1,8 %
Veuve ou veuf	220	0,2 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>143 755</b>	<b>100,0 %</b>

Le graphique 1.3.1 montre que 68,2 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (35,4 %) dans la catégorie des 20-24 ans. L'âge des bénéficiaires étant déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, il s'agit ici du 30 septembre 2019.

**Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2019**



Le tableau 1.3.1 indique que la moitié des bénéficiaires qui étudiaient à l'université (36 805, soit 49,7 %) étaient âgés de 20 à 24 ans. La plupart d'entre eux étaient au 1<sup>er</sup> cycle universitaire. Ceux du 2<sup>e</sup> cycle se répartissent principalement dans les catégories des 20-24 ans et des 25-29 ans. Finalement, ceux du 3<sup>e</sup> cycle composent majoritairement les catégories des 25-29 ans et des 30-34 ans.

Au collégial, 24 735 bénéficiaires, soit 59 % étaient âgés de moins de 25 ans. En ce qui a trait à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (avec une majorité de 19 ans ou moins), alors que dans les programmes conduisant à une AEC, elles et ils étaient plus âgés (la majorité ayant 30 ans ou plus).

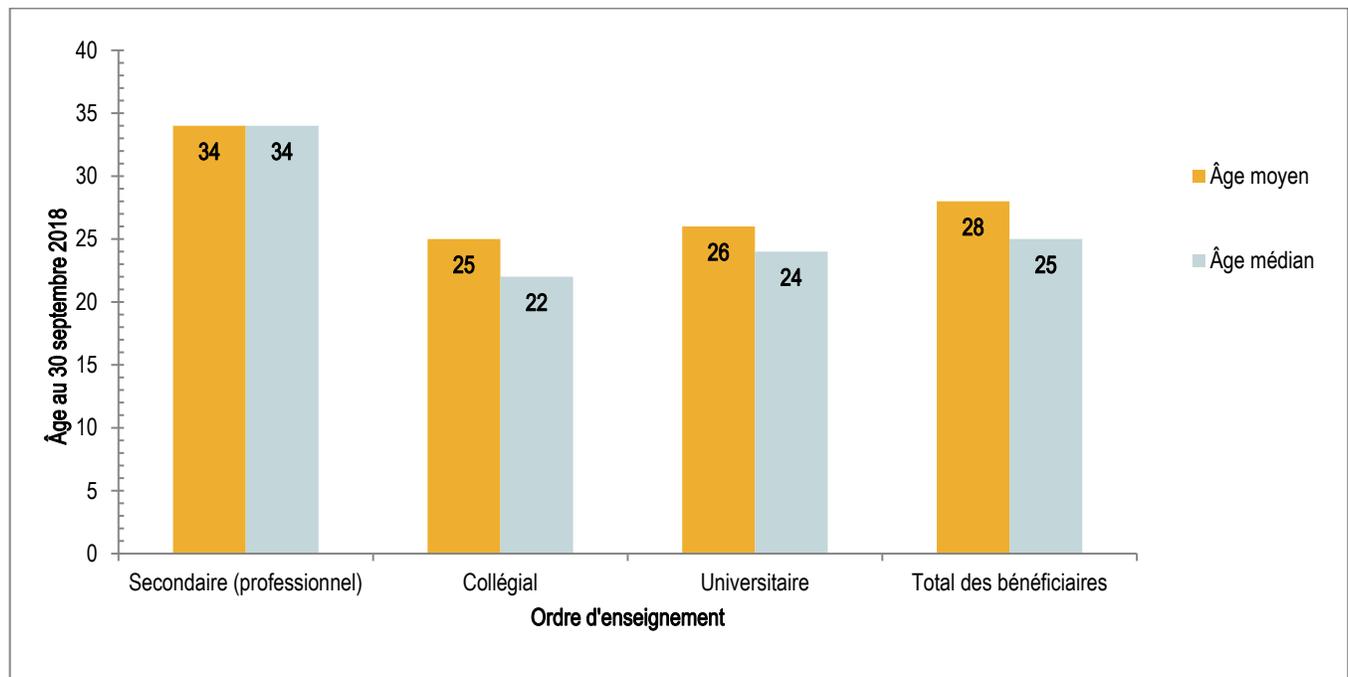
Enfin, à la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.1). Par contre, les programmes conduisant à une ASP comptaient relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes menant à une AEP, près de la moitié des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

**Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2019**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2019						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>2 225</b>	<b>3 493</b>	<b>4 186</b>	<b>4 948</b>	<b>5 316</b>	<b>7 578</b>	<b>27 746</b>
	DEP	2 080	3 167	3 378	3 306	3 312	4 717	19 960
	ASP	132	290	757	1 554	1 871	2 612	7 216
	AEP	13	36	51	88	133	249	570
Collégial	<b>Total collégial</b>	<b>14 083</b>	<b>10 652</b>	<b>5 945</b>	<b>3 980</b>	<b>3 455</b>	<b>3 789</b>	<b>41 904</b>
	Préuniversitaire	7 484	2 239	635	348	248	158	11 112
	Technique – DEC	6 250	6 913	3 738	2 124	1 671	1 524	22 220
	Technique – AEC	349	1 500	1 572	1 508	1 536	2 107	8 572
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>3 272</b>	<b>36 805</b>	<b>17 470</b>	<b>6 802</b>	<b>4 997</b>	<b>4 759</b>	<b>74 105</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	3 264	29 998	11 371	4 799	3 602	3 242	56 276
	2 <sup>e</sup> cycle	7	6 443	5 161	1 538	1 107	1 114	15 370
	3 <sup>e</sup> cycle	1	364	938	465	288	403	2 459
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>Nombre</b>	<b>19 580</b>	<b>50 950</b>	<b>27 601</b>	<b>15 730</b>	<b>13 768</b>	<b>16 126</b>	<b>143 755</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires</b>	<b>13,6 %</b>	<b>35,4 %</b>	<b>19,2 %</b>	<b>10,9 %</b>	<b>9,6 %</b>	<b>11,2 %</b>	<b>100,0 %</b>

Le graphique 1.3.2 indique qu'en ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, les bénéficiaires étaient plus âgés que ceux et celles à la formation collégiale ou universitaire.

**Graphique 1.3.2 : Âge moyen et âge médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2019**



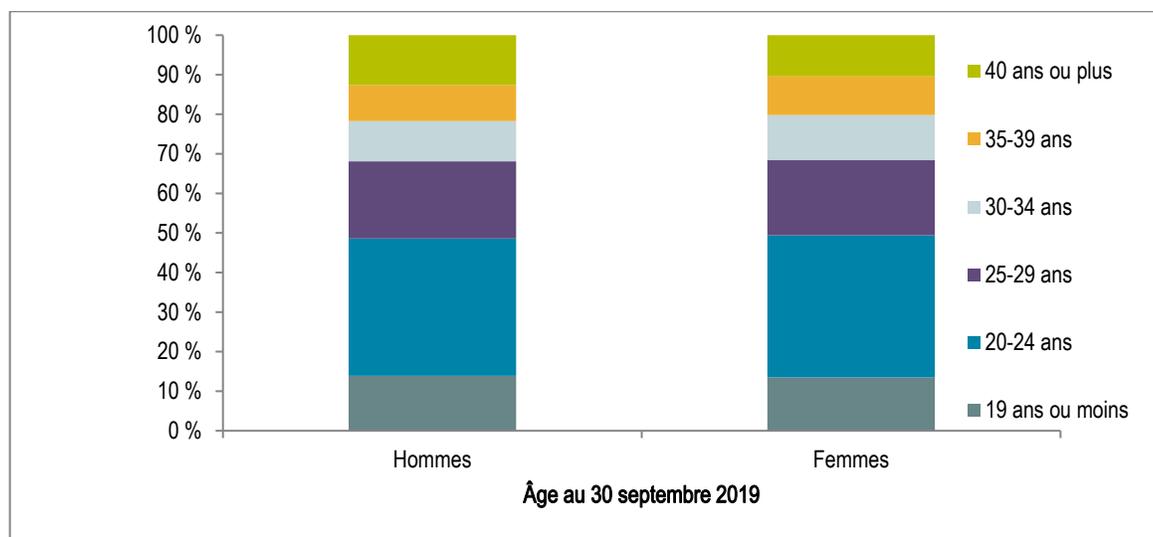
En 2019-2020, environ 62,8 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de sexe féminin (tableau 1.3.2). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est à la formation professionnelle au secondaire, dans les programmes menant à une AEP, que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 83,3 %. Au collégial, la présence majoritaire des femmes pouvait aussi être observée à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,7 % des bénéficiaires.

**Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>17 193</b>	<b>62,0 %</b>	<b>10 552</b>	<b>38,0 %</b>
	DEP	12 379	62,0 %	7 580	38,0 %
	ASP	4 339	60,1 %	2 877	39,9 %
	AEP	475	83,3 %	95	16,7 %
Collégial	<b>Total collégial</b>	<b>27 169</b>	<b>64,8 %</b>	<b>17 733</b>	<b>35,2 %</b>
	Préuniversitaire	7 052	63,5 %	4 060	36,5 %
	Technique – DEC	15 041	67,7 %	7 177	32,3 %
	Technique – AEC	5 076	59,0 %	3 496	40,8 %
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>45 888</b>	<b>61,9 %</b>	<b>28 220</b>	<b>38,1 %</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	34 828	61,9 %	21 450	38,1 %
	2 <sup>e</sup> cycle	9 553	62,1 %	5 818	37,9 %
	3 <sup>e</sup> cycle	1 507	61,3 %	952	38,7 %
<b>Total des bénéficiaires</b>		<b>90 250</b>	<b>62,8 %</b>	<b>53 505</b>	<b>37,2 %</b>

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, elle était homogène selon le sexe, comme le montre le graphique 1.3.3.

**Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2019**

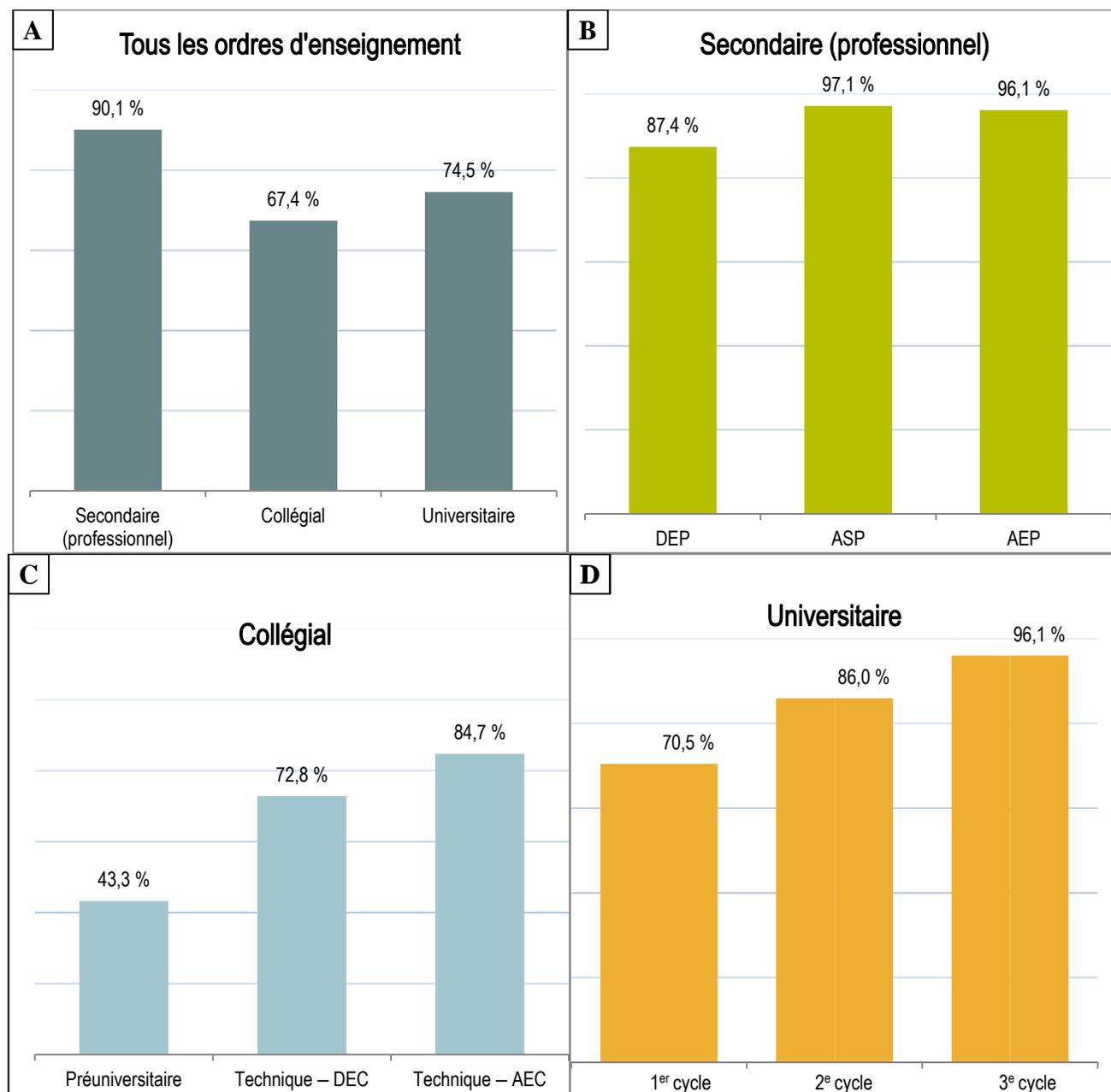


Par ailleurs, le fait qu'une ou un bénéficiaire réside ou non chez ses parents influe sur le montant d'aide financière qui lui est accordé. Le tableau 1.3.3 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 108 488 bénéficiaires (75,5 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2019-2020 et que ces personnes recevaient, en moyenne, une aide financière de 8 237 \$, comparativement à 4 374 \$ pour celles qui résidaient chez leurs parents. C'est à la formation professionnelle au secondaire que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 90,1 %, suivi de 74,5 % à la formation universitaire et de 67,4 % à la formation collégiale. Notons que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires qui résidaient chez leurs parents étaient plus nombreux que celles et ceux qui se trouvaient dans la situation contraire.

**Tableau 1.3.3 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles ou ils résidaient ou non chez leurs parents, 2019-2020**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
		Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>2 747</b>	<b>3 272 \$</b>	<b>24 998</b>	<b>7 398 \$</b>
	DEP	2 519	3 383 \$	17 440	8 031 \$
	ASP	206	2 100 \$	7 010	5 779 \$
	AEP	22	1 592 \$	548	7 957 \$
Collégial	<b>Total collégial</b>	<b>13 647</b>	<b>3 751 \$</b>	<b>28 255</b>	<b>7 611 \$</b>
	Préuniversitaire	6 306	3 395 \$	4 806	6 503 \$
	Technique – DEC	6 032	3 373 \$	16 186	7 276 \$
	Technique – AEC	1 309	7 211 \$	7 263	9 093 \$
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>18 873</b>	<b>4 985 \$</b>	<b>55 235</b>	<b>8 937 \$</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	16 618	4 854 \$	39 660	8 747 \$
	2 <sup>e</sup> cycle	2 158	5 905 \$	13 213	9 377 \$
	3 <sup>e</sup> cycle	97	7 022 \$	2 362	670 \$
<b>Total</b>		<b>35 267</b>	<b>4 374 \$</b>	<b>108 488</b>	<b>8 237 \$</b>

**Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le *Règlement sur l'aide financière aux études*, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

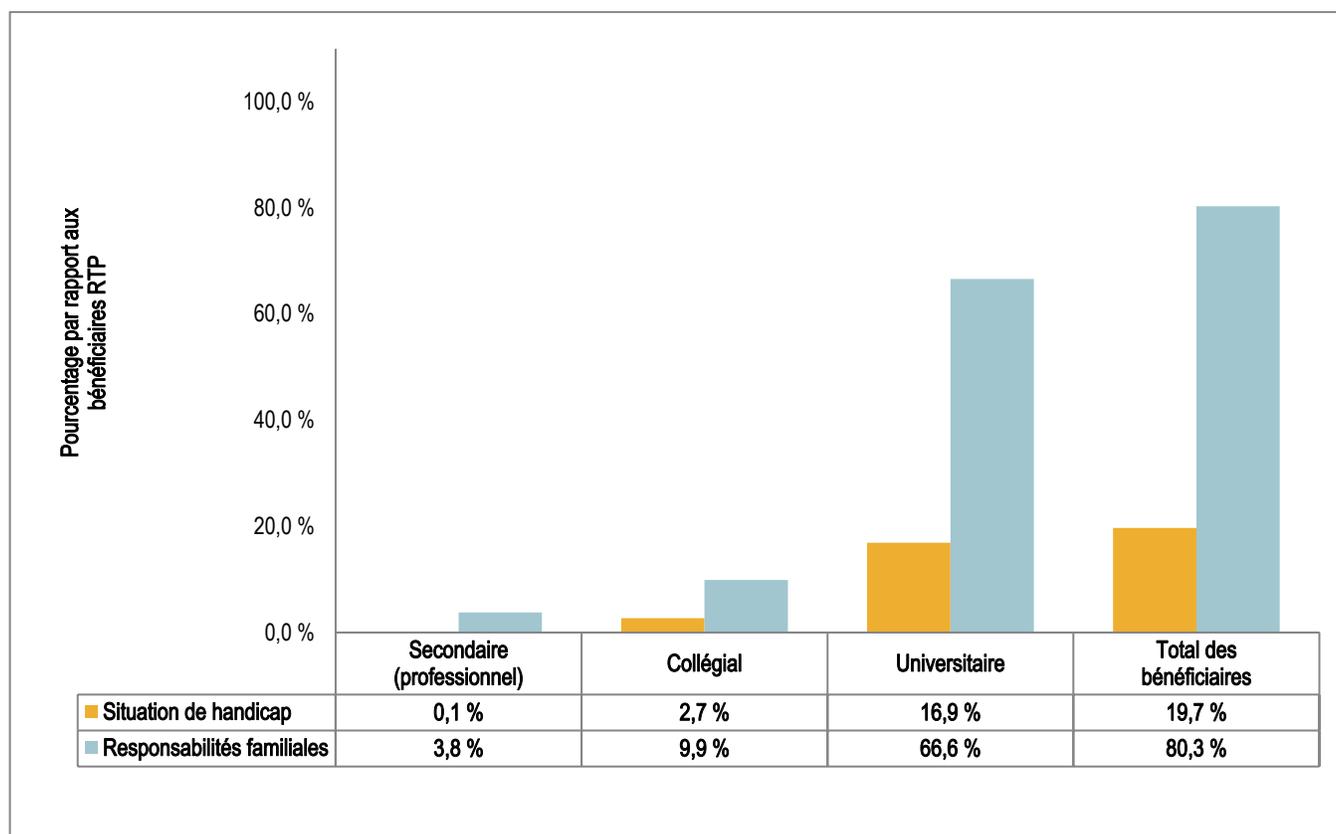
En 2019-2020, 9 822 personnes qui étudiaient à temps partiel ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention d'un statut de réputée ou de réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.4). Ces personnes représentaient 6,8 % de l'ensemble des 143 755 bénéficiaires du Programme. C'est au 1<sup>er</sup> cycle universitaire que la majorité de ces bénéficiaires se trouvaient (8 201, soit 83,5 %).

**Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**

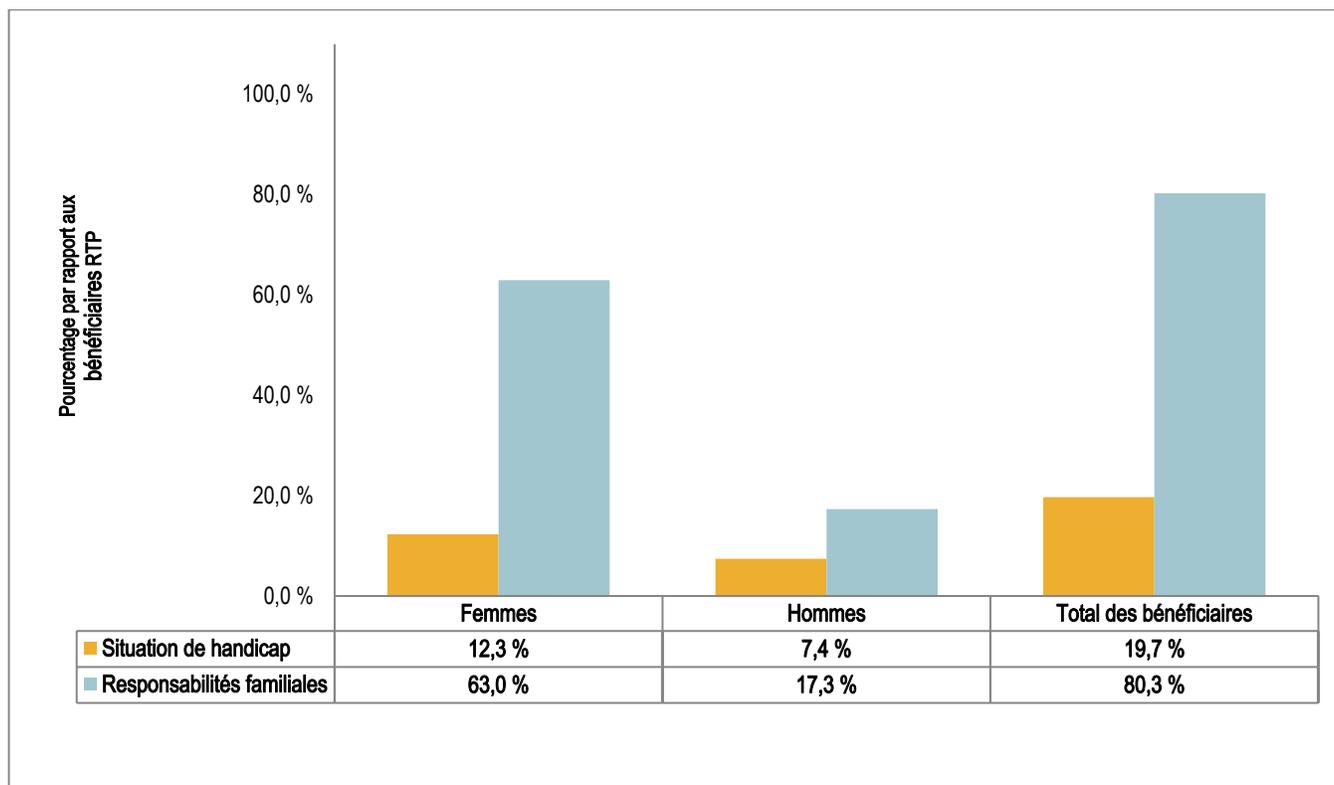
Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputée ou réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>385</b>	<b>3,9 %</b>
	DEP	337	3,4 %
	ASP	43	0,4 %
	AEP	5	0,1 %
Collégial	<b>Total collégial</b>	<b>1 286</b>	<b>12,6 %</b>
	Préuniversitaire	410	4,2 %
	Technique – DEC	606	6,2 %
	Technique – AEC	220	2,2 %
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>8 201</b>	<b>83,5 %</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	7 099	72,3 %
	2 <sup>e</sup> cycle	1 062	10,8 %
	3 <sup>e</sup> cycle	40	0,4 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>Nombre</b>	<b>9 822</b>	<b>100 %</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires</b>	<b>6,8 %</b>	

La grande majorité (80,3 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avaient ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2019-2020, 352 bénéficiaires (3,6 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non présentée).

**Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2019-2020**



**Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2019-2020**



## 1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

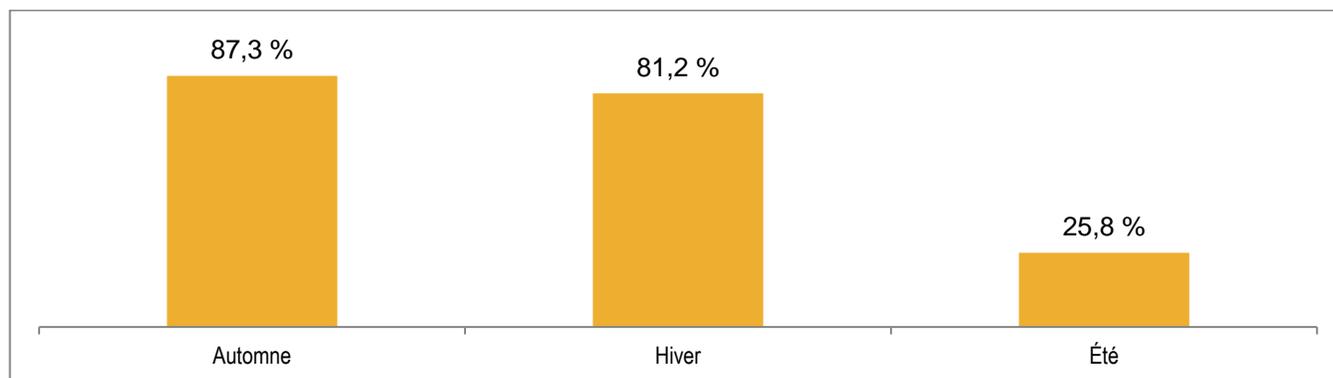
Le tableau 1.4.1 indique une plus forte proportion de bénéficiaires qui ont reçu une aide financière du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres (automne 2019 et hiver 2020), alors que 21,0 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2019, hiver 2020 et été 2020). Notons par ailleurs que 51,3 % des étudiantes et des étudiants ne suivaient pas un cheminement traditionnel.

**Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2019-2020**

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	69 999	48,7 %
Automne, hiver et été	30 258	21,0 %
Automne seulement	23 712	16,5 %
Hiver seulement	11 192	7,8 %
Hiver et été	5 307	3,7 %
Été seulement	1 714	1,2 %
Automne et été	1 573	1,1 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>143 755</b>	<b>100,0 %</b>

Le graphique 1.4.1 indique qu'au total, 87,3 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 81,2 % à l'hiver et à 25,8 % à l'été.

**Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2019-2020**

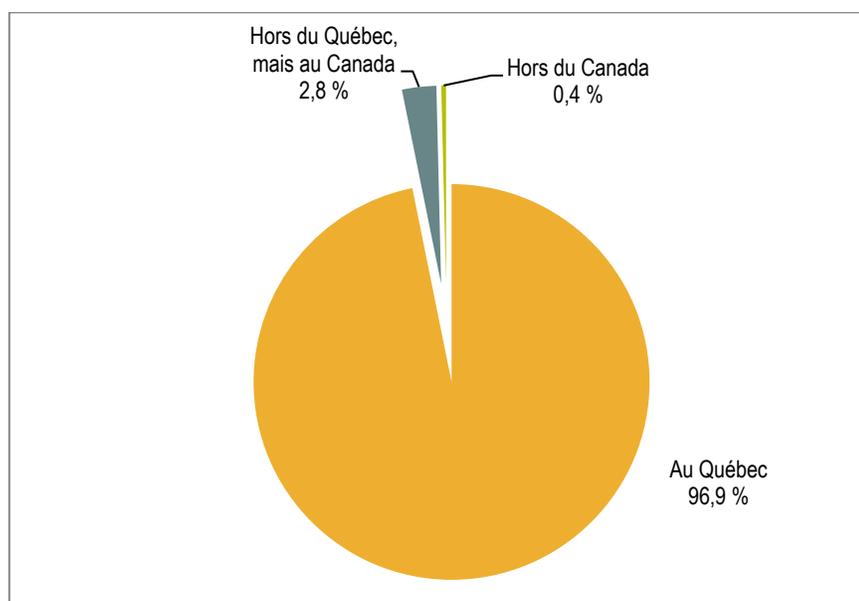


Le tableau 1.4.2 et le graphique 1.4.2 montrent que la grande majorité (96,8 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement situé au Québec, alors que 2,8 % étudiaient à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

**Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2019-2020**

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	139 187	994,1 M\$
Hors du Québec, mais au Canada	4 018	46,0 M\$
Hors du Canada	550	7,9 M\$
<b>Total</b>	<b>143 755</b>	<b>1 048 M\$</b>

**Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2019-2020**



Le tableau 1.4.3, le tableau 1.4.4 ainsi que le tableau 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires et selon l'ordre d'enseignement. Pour la formation professionnelle au secondaire, l'établissement occupant la première place est le Centre de formation professionnelle des Carrefours, avec 3 099 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep d'Ahuntsic (1 542 bénéficiaires) et, à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (13 074 bénéficiaires).

**Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2019-2020**

<b>Enseignement secondaire (formation professionnelle)</b> <b>Établissements</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Montant d'aide</b>
Centre de formation professionnelle des Carrefours	3 099	20,9 M\$
Centre de carrières Saint Pius X	3 092	21,2 M\$
Centre de formation professionnelle des Riverains	1 972	11,7 M\$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA)	1 302	10,0 M\$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	789	5,5 M\$
Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord	733	6,5 M\$
Centre de formation professionnelle ACCESS	642	4,6 M\$
Centre de formation Compétences-2000	518	4,2 M\$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	419	2,5 M\$
Centre de formation professionnelle de Nicolet	326	2,8 M\$
Autres établissements	14 860	104,0 M\$
<b>Total pour l'enseignement secondaire (formation professionnelle)</b>	<b>27 746</b>	<b>193,9 M\$</b>

**Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2019-2020**

<b>Enseignement collégial</b>		
<b>Établissements</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Montant d'aide</b>
Cégep d'Ahuntsic	1 542	9,1 M\$
Cégep de Sherbrooke	1 423	7,0 M\$
Cégep de Sainte-Foy	1 324	6,7 M\$
Cégep du Vieux Montréal	1 315	8,0 M\$
Collège LaSalle	1 279	12,7 M\$
Cégep de Maisonneuve	1 132	6,5 M\$
Collège Dawson	1 088	6,2 M\$
Cégep François-Xavier Garneau	1 075	5,1 M\$
Cégep de Trois-Rivières	1 005	4,9 M\$
Cégep de Rosemont	968	6,6 M\$
Autres établissements	28 956	186,9 M\$
<b>Total pour l'enseignement collégial</b>	<b>41 107</b>	<b>259,7 M\$</b>

**Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2019-2020**

<b>Enseignement universitaire</b>		
<b>Établissements</b>	<b>Nombre de bénéficiaires<sup>1</sup></b>	<b>Montant d'aide</b>
Université de Montréal	13 074	106,0 M\$
Université Laval	11 526	86,7 M\$
Université du Québec à Montréal	9 280	66,3 M\$
Université de Sherbrooke	7 055	54,6 M\$
Université Concordia	5 990	42,1 M\$
Université McGill	4 657	42,1 M\$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 014	32,2 M\$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	2 798	22,6 M\$
École de technologie supérieure	2 036	14,0 M\$
École Polytechnique de Montréal	1 829	13,3 M\$
Autres établissements	7 778	60,6 M\$
<b>Total pour l'enseignement universitaire</b>	<b>70 037</b>	<b>540,5 M\$</b>

1. Le nombre de bénéficiaires inclut les étudiantes et les étudiants des universités et de tous les campus affiliés.

Au total, 88,2 % (3 544) des 4 018 personnes qui bénéficiaient du Programme en étudiant dans une autre province canadienne fréquentaient un établissement situé Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus accessible pour les étudiantes et les étudiants du Québec. Cette tendance était encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que près des deux tiers (2 533, soit 63,0 %) des bénéficiaires qui fréquentaient un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, à La Cité collégiale, à l'Université de Carleton ou au Collège Algonquin.

**Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2019-2020**

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	1 730	20,5 M\$
La Cité collégiale (Ottawa)	404	3,3 M\$
Université Carleton	254	3,1 M\$
Université de Toronto	206	3,3 M\$
Collège Algonquin	145	1,4 M\$
Autres établissements	1 279	14,4 \$
<b>Total des établissements au Canada (hors du Québec)</b>	<b>4 018</b>	<b>46,0 M\$</b>

**Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2019-2020**

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 544	40,5 M\$
Nouveau-Brunswick	146	1,6 M\$
Colombie-Britannique	115	1,4 M\$
Nouvelle-Écosse	100	1,1 M\$
Alberta	56	0,7 M\$
Île-du-Prince-Édouard	17	0,2 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	16	0,2 M\$
Saskatchewan	14	0,2 M\$
Manitoba	10	0,1 M\$
<b>Total</b>	<b>4 018</b>	<b>46,0 M\$</b>

Par ailleurs, sur les 550 bénéficiaires du Programme qui étudiaient à l'extérieur du Canada, 232 (32,7 %) fréquentaient un établissement situé États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (82) et le Royaume-Uni (84), la proportion est de 62,9 %.

**Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2019-2020**

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	180	2,5 M\$
Royaume-Uni	84	1,8 M\$
France	82	0,9 M\$
Allemagne	30	0,3 M\$
Suisse	23	0,3 M\$
Pays-Bas	19	0,3 M\$
Espagne	18	0,2 M\$
Belgique	16	0,2 M\$
Australie	11	0,2 M\$
Irlande	9	0,1 M\$
Autres pays	78	1,2 M\$
<b>Total</b>	<b>550</b>	<b>9,4 M\$</b>

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement en 2019-2020. On peut y observer que Montréal est la région où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires : 39 450 (53,2 %) à l'enseignement universitaire, 16 313 (38,9 %) à l'enseignement collégial et 12 959 (46,7 %) à la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 82,0 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 73,6 % de l'aide attribuée, tous ordres d'enseignement confondus.

**Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2019-2020**

Région d'études	Secondaire (Formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	12 959	97,2 M\$	16 313	118,5 M\$	39 450	305,0 M\$	68 722	520,7 M\$
Québec (Capitale-Nationale)	1 478	8,9 M\$	4 419	24,9 M\$	13 266	101,4 M\$	19 163	135,2 M\$
Estrie	691	4,4 M\$	1 759	8,9 M\$	7 090	55,1 M\$	9 540	68,4 M\$
Montérégie	3 041	20,5 M\$	4 335	25,3 M\$	963	8,0 M\$	8 339	53,8 M\$
Mauricie	583	3,4 M\$	1 997	12,6 M\$	3 767	30,7 M\$	6 347	46,7 M\$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 053	8,2 M\$	1 692	8,8 M\$	1 368	10,0 M\$	4 113	27,0 M\$
Lanaudière	2 511	15,2 M\$	986	5,4 M\$	18	0,2 M\$	3 515	20,8 M\$
Bas-Saint-Laurent	578	3,8 M\$	1 949	11,1 M\$	746	5,1 M\$	3 273	20,0 M\$
Laval	1 148	9,4 M\$	1 325	8,2 M\$	627	4,4 M\$	3 100	22,0 M\$
Outaouais	498	3,4 M\$	773	5,3 M\$	1 634	11,8 M\$	2 905	20,5 M\$
Laurentides	1 123	7,0 M\$	1 655	9,2 M\$	50	0,4 M\$	2 828	16,6 M\$
Chaudière-Appalaches	758	4,1 M\$	1 412	6,6 M\$	616	3,4 M\$	2 786	14,1 M\$
Centre-du-Québec	783	5,5 M\$	1 503	9,1 M\$	230	1,4 M\$	2 516	16,0 M\$
Abitibi-Témiscamingue	237	1,2 M\$	451	2,4 M\$	483	3,3 M\$	1 171	6,9 M\$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	154	0,9 M\$	297	1,7 M\$	0	0,0 M\$	451	2,6 M\$
Côte-Nord	75	0,4 M\$	229	1,6 M\$	29	0,2 M\$	333	2,2 M\$
Nord-du-Québec	75	0,3 M\$	10	0,1 M\$	0	0,0 M\$	85	0,4 M\$
<b>Au Canada (hors du Québec)</b>	<b>0</b>	<b>0,0 M\$</b>	<b>786</b>	<b>6,5 M\$</b>	<b>3 232</b>	<b>39,4 M\$</b>	<b>4 018</b>	<b>45,9 M\$</b>
<b>Hors du Canada</b>	<b>0</b>	<b>0,0 M\$</b>	<b>11</b>	<b>0,1 M\$</b>	<b>539</b>	<b>7,8 M\$</b>	<b>550</b>	<b>7,9 M\$</b>
<b>Total</b>	<b>27 745</b>	<b>193,8 M\$</b>	<b>41 902</b>	<b>266,3 M\$</b>	<b>74 108</b>	<b>587,7 M\$</b>	<b>143 755</b>	<b>1 047,7 M\$</b>

## 1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

En 2019-2020, le seuil de contribution des tiers a été haussé de 3 500 \$.

Le tableau 1.5.1 indique qu'en 2019-2020, 40,1 % des bénéficiaires du Programme faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*. Un bénéficiaire sur quatre (25,0 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (34,9 %) étaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 14 864 bénéficiaires (53,6 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. Plus de la moitié (8 902, soit 59,9 %) étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP.

Au collégial, 23 688 bénéficiaires (56,5 %) faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*. De ce nombre, 53,6 % suivaient une formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1<sup>er</sup> cycle et les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Ainsi, 28 943 bénéficiaires (51,4 %) du 1<sup>er</sup> cycle étaient principalement dans la catégorie *Avec contribution des parents*, alors que les bénéficiaires du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle, dont la majorité se trouvaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, étaient respectivement au nombre de 12 811 (83,3 %) et de 1 811 (73,6 %). En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, les bénéficiaires qui étudient au 2<sup>e</sup> ou au 3<sup>e</sup> cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et se trouvent donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

**Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	Sans contribution des tiers
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>4 994</b>	<b>14 864</b>	<b>7 887</b>
	DEP	4 306	8 902	6 751
	ASP	653	5 557	1 006
	AEP	35	405	130
Collégial	<b>Total collégial</b>	<b>23 688</b>	<b>8 435</b>	<b>9 779</b>
	Préuniversitaire	9 298	611	1 203
	Technique – DEC	12 695	3 878	5 645
	Technique – AEC	1 695	3 946	2 931
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>29 943</b>	<b>12 650</b>	<b>32 515</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	29 943	9 442	17 893
	2 <sup>e</sup> cycle		2 560	12 811
	3 <sup>e</sup> cycle		648	1 811
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>Nombre</b>	<b>57 625</b>	<b>35 949</b>	<b>50 181</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires</b>	<b>40,1 %</b>	<b>25,0 %</b>	<b>34,9 %</b>

Le tableau 1.5.2 montre que, parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, celles et ceux qui résidaient chez leurs parents étaient un peu plus nombreux (29 589) que celles et ceux qui n'y résidaient pas (28 035). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers était également plus importante, soit 6 524 \$, comparativement à 4 127 \$ pour les personnes qui résidaient chez leurs parents.

Les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents* montrent une différence marquée dans le montant moyen d'aide financière. Celles et ceux qui résidaient chez leurs parents ont reçu en moyenne 5 665 \$, tandis que les autres ont obtenu en moyenne 8 834 \$. De plus, celles et ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (80 453, soit 93,4 %) que les bénéficiaires se trouvant dans la situation contraire (5 677, soit 6,6 %).

**Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020**

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	29 589	4 127 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	28 035	6 524 \$
	<b>Total avec contribution des parents</b>	<b>57 624</b>	<b>5 293 \$</b>
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	5 677	5 665 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	80 453	8 834 \$
	<b>Total sans contribution des parents</b>	<b>86 130</b>	<b>8 625 \$</b>

Si l'on prend en considération tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, on constate que 6,6 % des bénéficiaires (5 677) de la catégorie *Sans contribution des parents* résidaient chez leurs parents en 2019-2020 (tableau 1.5.3). Quant à celles et à ceux de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même à la formation professionnelle au secondaire (AEP). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

**Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>2 346</b>	<b>2 648</b>	<b>401</b>	<b>22 350</b>
	DEP	2 143	2 163	376	15 277
	ASP	185	468	21	6 542
	AEP	18	17	4	531
Collégial	<b>Total collégial</b>	<b>12 974</b>	<b>10 714</b>	<b>673</b>	<b>17 541</b>
	Préuniversitaire	6 224	3 074	82	1 732
	Technique – DEC	5 668	6 997	334	9 189
	Technique – AEC	1 052	643	257	6 620
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>14 269</b>	<b>14 673</b>	<b>4 603</b>	<b>40 562</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	14 269	14 673	2 348	24 987
	2 <sup>e</sup> cycle			2 158	13 213
	3 <sup>e</sup> cycle			97	2 362
<b>Total des bénéficiaires</b>		<b>29 589</b>	<b>28 035</b>	<b>5 677</b>	<b>80 453</b>

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 57 625 bénéficiaires en 2019-2020 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 42 670 \$. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Finalement, pour 53,5 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 30 453 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 33 173 \$ (tableau 1.5.4). Ces revenus étaient de 30 000 \$ ou moins pour les parents de 14 325 boursières et boursiers (47,0 %).

**Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2019-2020**

Revenus bruts déclarés des parents	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 \$ ou moins	14 325	47,0 %	21 460	37,3 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	4 927	16,2 %	7 773	13,5 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	4 565	15,0 %	7 768	13,5 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	2 702	8,9 %	5 682	9,9 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	1 710	5,6 %	4 385	7,6 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	1 071	3,5 %	3 724	6,5 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	664	2,2 %	3 016	5,2 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	263	0,9 %	1 653	2,9 %
100 001 \$ ou plus	226	0,7 %	2 164	3,8 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>30 453</b>	<b>100,0 %</b>	<b>57 625</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Revenus bruts moyens</b>		<b>33 173 \$</b>		<b>42 670 \$</b>

**Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2019-2020**

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	30 808	53,5 %
De 1 \$ à 2 000 \$	11 622	20,2 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	6 436	11,2 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	3 487	6,1 %
6 001 \$ ou plus	5 272	9,1 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>57 625</b>	<b>100,0 %</b>

La catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* comptait 35 950 bénéficiaires en 2019-2020 (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 22 316 \$. Pour 76,3 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'aide financière (tableau 1.5.7). Quant aux 29 138 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens du conjoint ou de la conjointe se chiffraient à 19 991 \$ (tableau 1.5.6).

**Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2019-2020**

Revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 \$ ou moins	19 618	67,4 %	23 165	64,4 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	3 177	10,2 %	3 784	10,5 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	2 638	9,1 %	3 275	9,1 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	1 744	6,0 %	2 282	6,3 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	1 070	3,7 %	1 504	4,2 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	627	2,2 %	997	2,8 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	188	0,6 %	544	1,5 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	52	0,2 %	267	0,7 %
100 001 \$ ou plus	24	0,1 %	132	0,4 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>29 138</b>	<b>100,0 %</b>	<b>35 950</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Revenus bruts moyens</b>		<b>19 991 \$</b>		<b>22 316 \$</b>

**Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2019-2020**

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	27 443	76,3 %
De 1 \$ à 2 000 \$	3 999	11,1 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	2 140	6,0 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 023	2,8 %
6 001 \$ ou plus	1 345	3,7 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>35 950</b>	<b>100,0 %</b>

En 2019-2020, les parents de 54,3 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit la personne bénéficiaire (tableau 1.5.8).

**Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2019-2020**

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	31 311	54,3 %
2	16 236	28,2 %
3	6 829	11,9 %
4 ou plus	3 249	5,6 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>57 625</b>	<b>100,0 %</b>

Un peu moins du quart (19,0 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

**Tableau 1.5.9 :** Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2019-2020

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0	6 845	19,0 %
1	8 909	24,8 %
2	11 703	32,6 %
3	5 847	16,3 %
4 ou plus	2 645	7,4 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>35 949</b>	<b>100,0 %</b>

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 82,4 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

**Tableau 1.5.10 :** Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2019-2020

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	41 153	82,4 %
1	4 607	9,2 %
2	2 882	5,7 %
3	978	1,9 %
4 ou plus	361	0,7 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>50 181</b>	<b>100,0 %</b>

Au total, 37 932 personnes, soit 26,64 % de l'ensemble des 143 755 bénéficiaires, avaient au moins un enfant à charge en 2019-2020 (tableau 1.5.9 et tableau 1.5.10).

## 1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus tels que les pensions alimentaires ainsi que les bourses d'études et de recherche. À titre informatif, mentionnons que les plus importants revenus assimilables à des revenus d'emploi étaient, en 2019-2020, les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2019-2020, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, y compris les bénéficiaires ayant des revenus nuls, étaient de 11 551 \$ (tableau 1.6.1)

Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (18,0 %) (tableau 1.6.3), la moyenne des revenus d'emploi est plutôt de 14 085 \$ et la médiane, de 11 761 \$.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (15 042 \$) à ceux des personnes qui étudiaient à la formation professionnelle au secondaire (13 068 \$). Celles-ci avaient, pour leur part, des revenus supérieurs à ceux des bénéficiaires du collégial (12 929 \$).

Enfin, c'est à la formation technique menant à une AEC au collégial et au 2<sup>e</sup> cycle universitaire que se trouvaient les bénéficiaires ayant les revenus d'emploi moyens les plus élevés, revenus nuls exclus. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

**Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus	Revenus d'emploi médians, les revenus nuls étant exclus
Secondaire (formation professionnelle)	<b>Total secondaire</b>	<b>9 291 \$</b>	<b>6 000 \$</b>	<b>13 068 \$</b>	<b>10 540 \$</b>
	DEP	10 218 \$	7 244 \$	13 806 \$	11 692 \$
	ASP	6 846 \$	3 401 \$	10 800 \$	7 910 \$
	AEP	7 792 \$	4 557 \$	11 688 \$	9 301 \$
Collégial	<b>Total collégial</b>	<b>10 783 \$</b>	<b>8 611 \$</b>	<b>12 929 \$</b>	<b>10 396 \$</b>
	Préuniversitaire	7 701 \$	6 316 \$	9 416 \$	8 000 \$
	Technique – DEC	11 154 \$	9 612 \$	12 934 \$	11 000 \$
	Technique – AEC	13 816 \$	10 000 \$	17 674 \$	14 777 \$
Universitaire	<b>Total universitaire</b>	<b>12 831 \$</b>	<b>10 883 \$</b>	<b>15 042 \$</b>	<b>12 722 \$</b>
	1 <sup>er</sup> cycle	12 422 \$	10 758 \$	14 679 \$	12 616 \$
	2 <sup>e</sup> cycle	14 294 \$	11 713 \$	16 271 \$	13 345 \$
	3 <sup>e</sup> cycle	13 031 \$	8 138 \$	15 361 \$	10 307 \$
<b>Total des bénéficiaires</b>		<b>11 551 \$</b>	<b>9 351 \$</b>	<b>14 085 \$</b>	<b>11 761 \$</b>

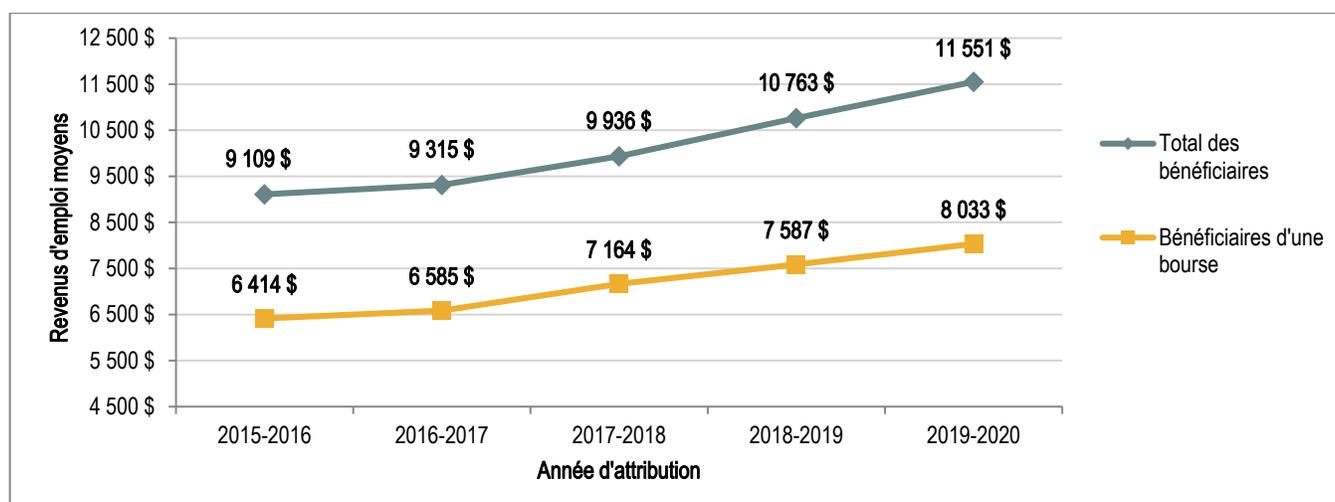
Le tableau 1.6.2 indique que lorsque les revenus nuls sont exclus et qu'une contribution des parents soit présente ou non, les bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents avaient des revenus d'emploi moyens plus élevés que les résidentes et les résidents.

**Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2019-2020**

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	9 519 \$	11 107 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	11 161 \$	12 268 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	12 128 \$	13 997 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	12 393 \$	16 054 \$

Depuis 2015-2016, les revenus d'emploi moyens des boursières et des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année. La même tendance s'observe pour l'ensemble des bénéficiaires.

**Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020**



Le tableau 1.6.3 et le tableau 1.6.4 indiquent qu'en 2019-2020, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 11 551 \$ et la moyenne de leur revenu total, de 12 362 \$. Parmi les bénéficiaires, 18,0 % n'avaient aucun revenu d'emploi et 14,0 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 19,1 % des bénéficiaires (soit 27 528) avaient un revenu total supérieur à 20 000 \$ et que plus du tiers de ceux-ci (11 274, soit 41,0 %) étaient au 1<sup>er</sup> cycle universitaire.

**Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	5 186	2 642	190	2 024	3 059	1 871	8 652	1 868	373	25 865	18,0 %
De 1 \$ à 2 000 \$	1 469	625	51	838	1 097	628	3 158	1 007	277	9 150	6,4 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	1 218	555	32	1 099	1 280	424	2 840	824	205	8 477	5,9 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 329	614	45	1 395	1 891	498	3 701	911	195	10 579	7,4 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	1 275	546	43	1 263	2 116	425	3 949	1 057	176	10 850	7,5 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	1 216	444	33	1 215	2 244	483	4 438	1 097	166	11 336	7,9 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 106	331	32	998	2 014	409	4 463	1 126	147	10 626	7,4 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 109	237	18	628	1 682	371	4 450	1 087	113	9 695	6,7 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 048	241	18	444	1 530	474	4 242	1 042	104	9 143	6,4 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	871	172	16	335	1 182	357	3 170	852	92	7 047	4,9 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	726	146	19	238	1 049	341	2 730	766	84	6 099	4,2 %
20 001 \$ ou plus	3 407	663	73	635	3 076	2 291	10 483	3 733	527	24 888	17,3 %
<b>Moyenne des revenus d'emploi</b>										<b>11 551 \$</b>	

**Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2019-2020**

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	4 392	2 297	178	1 763	2 492	1 432	6 371	1 092	101	20 118	14,0 %
De 1 \$ à 2 000 \$	1 637	748	53	923	1 268	863	3 552	837	89	9 970	6,9 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	1 319	607	37	1 076	1 306	479	2 910	659	118	8 511	5,9 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 431	654	44	1 361	1 865	519	3 760	811	102	10 547	7,3 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	1 325	574	46	1 286	2 133	443	3 970	963	118	10 858	7,6 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	1 271	460	31	1 244	2 246	497	4 523	1 070	137	11 479	8,0 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 149	336	29	1 046	2 037	411	4 577	1 140	146	10 871	7,6 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 123	259	20	666	1 748	392	4 515	1 164	126	10 013	7,0 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 057	247	21	475	1 577	468	4 396	1 198	107	9 546	6,6 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	887	176	18	347	1 199	364	3 492	1 061	134	7 678	5,3 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	762	147	17	245	1 095	347	2 936	924	163	6 636	4,6 %
20 001 \$ ou plus	3 607	711	76	680	3 254	2 357	11 274	4 451	1 118	27 528	19,1 %
<b>Moyenne du revenu total</b>										<b>12 362 \$</b>	

Pour ce qui est des autres revenus, 34 009 bénéficiaires ont touché en moyenne 3 430 \$ en 2019-2020. Ces autres revenus étaient de 1 000 \$ ou moins pour 39,8 % d'entre eux, alors que 10,7 % ont gagné plus de 8 000 \$ (tableau 1.6.5).

**Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2019-2020**

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 000 \$	13 525	39,8 %
De 1 001 \$ à 2 000 \$	5 537	16,3 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	3 418	10,1 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	2 914	8,6 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	1 979	5,8 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	1 371	4,0 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	857	2,5 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	754	2,2 %
8 001 \$ ou plus	3 654	10,7 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>34 009</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Autres revenus moyens</b>		<b>3 430 \$</b>

Toujours en ce qui concerne les autres revenus, 16 336 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'études et de recherche d'une valeur moyenne de 4 131 \$. À la suite des bonifications de 2019-2020, le revenu pris en compte dans cette bourse d'études et de recherche a été le montant excédant 7 500 \$, plutôt que celui de 5 000 \$ pris en considération en 2018-2019. Ainsi, pour les 13 877 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'études et de recherche de 7 500 \$ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6)

**Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2019-2020**

Montant de la bourse d'études et de recherche	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 5 000 \$	12 654	77,5 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	622	3,8 %
De 6 001 \$ à 7 500 \$	601	3,7 %
De 7 501 \$ à 8 000 \$	188	1,2 %
8 001 \$ ou plus	2 271	13,8 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>16 336</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Montant moyen de la bourse d'études et de recherche</b>		<b>4 131 \$</b>

De plus, 3 175 bénéficiaires ont déclaré un revenu de pension alimentaire moyen de 4 611 \$. En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, seuls les montants de pension alimentaire qui excèdent 4 200 \$ par enfant à charge de l'étudiante ou de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Comme le montre le tableau 1.6.8, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 79,1 % des bénéficiaires qui ont reçu une pension alimentaire en 2019-2020, comparativement à seulement 26,2 % en 2018-2019.

**Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2019-2020**

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 200 \$	326	10,3 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	352	11,1 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	503	15,8 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	499	15,7 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	370	11,7 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	361	11,4 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	173	5,4 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	160	5,0 %
8 001 \$ ou plus	431	13,6 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>3 175</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Montant moyen de pension alimentaire</b>		<b>4 611 \$</b>

**Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2019-2020**

Montant de pension alimentaire considéré	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	2 510	79,1 %
De 1 \$ à 1 200 \$	273	8,6 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	112	3,5 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	82	2,6 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	71	2,2 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	39	1,2 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	28	0,9 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	20	0,6 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	15	0,5 %
8 001 \$ ou plus	25	0,8 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>3 175</b>	<b>100,0 %</b>

Finalement, notons que, pour près du tiers (27,2 %) des bénéficiaires, une contribution nulle de leur part a été déterminée au premier calcul en 2019-2020 (tableau 1.6.9). Si le montant correspondant aux besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi ou inférieur à celui de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant. Dans ce cas, l'aide n'est attribuée que sous forme de prêt.

**Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2019-2020**

Contribution de l'étudiante ou de l'étudiant (1 <sup>er</sup> calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	39 031	27,2 %
De 1 \$ à 1 000 \$	15 224	10,6 %
De 1 001 \$ à 5 000 \$	50 466	35,1 %
De 5 001 \$ à 10 000 \$	27 863	19,4 %
10 001 \$ ou plus	11 171	7,8 %
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>143 755</b>	<b>100,0 %</b>

## 1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction des différentes particularités de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant : l'ordre d'enseignement auquel la demande fait référence, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

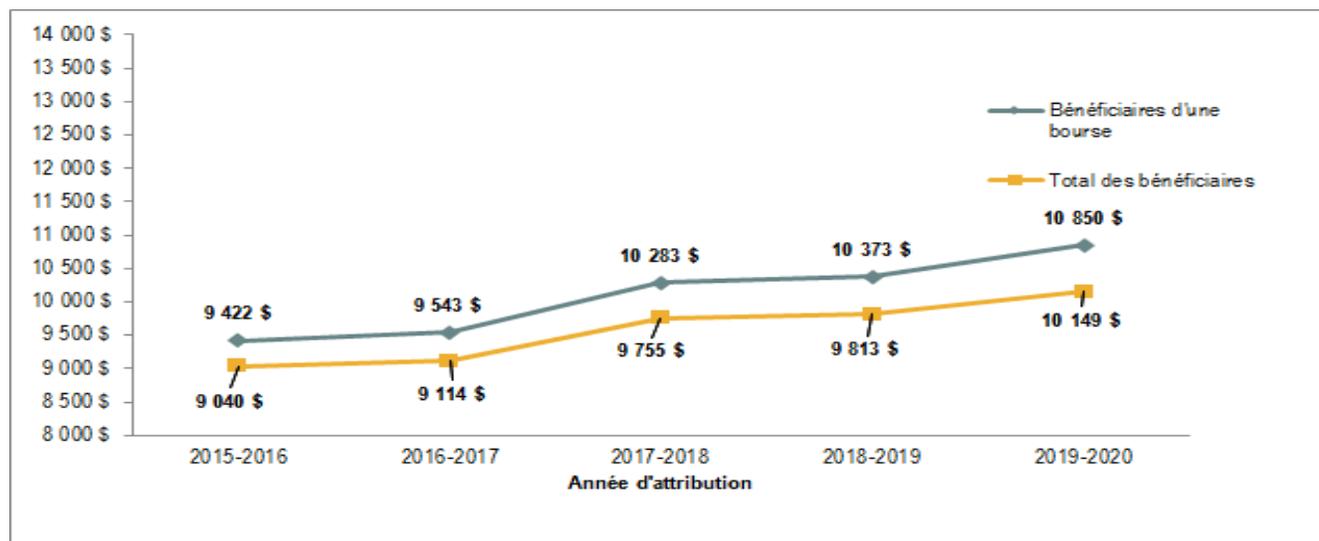
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2019-2020 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,96 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,23 %) et la grande majorité (81,51 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,283 milliard de dollars. Par ailleurs, pour un bénéficiaire sur cinq (22,7 %), des frais de garde pour enfant ont été pris en considération, ces frais représentant un montant total de 75,0 millions de dollars. Finalement, 15 219 bénéficiaires (10,59 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputée inscrite ou de réputé inscrit, des frais représentant 37,6 millions de dollars.

**Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2019-2020**

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	143 692	99,96 %	903,2 M\$
Frais scolaires	117 176	81,51 %	293,5 M\$
Frais de matériel scolaire	142 641	99,23 %	86,0 M\$
Frais de garde pour enfant	32 574	22,66 %	75,0 M\$
Frais de subsistance pour réputée inscrite ou réputé inscrit	15 219	10,59 %	37,6 M\$

Tant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers, le montant total des dépenses admises par étudiante ou étudiant est demeuré plutôt stable entre 2015-2016 et 2016-2017 (graphique 1.7.1), mais il a considérablement augmenté en 2017-2018 pour ensuite se stabiliser en 2018-2019. Cette augmentation est due à des bonifications apportées au Programme cette année-là.

**Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2015-2016 à 2019-2020**



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 7 536 bénéficiaires en 2019-2020, pour un montant total de 4,1 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (63,9 %) de ces bénéficiaires.

**Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2019-2020**

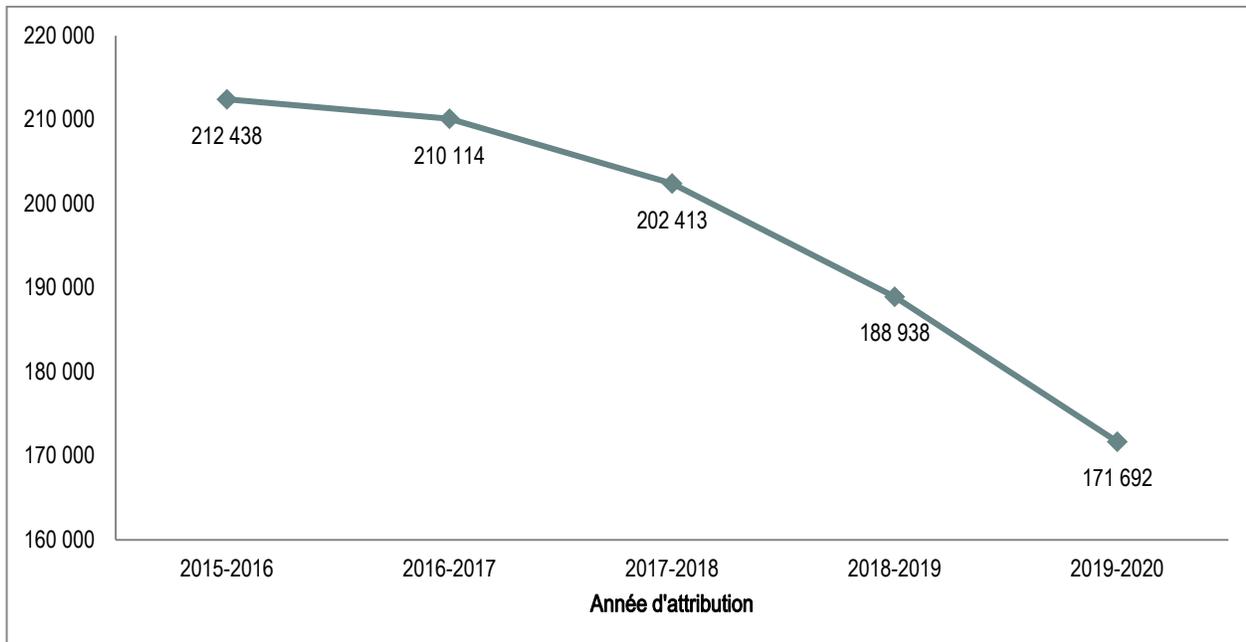
Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	2 725	36,2 %	1,5 M\$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 088	27,7 %	1,1 M\$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	906	12,0 %	0,5 M\$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	718	9,5 %	0,4 M\$
MRC d'Antoine-Labelle	395	5,2 %	0,2 M\$
Région de la Côte-Nord	353	4,7 %	0,2 M\$
Ville de La Tuque	115	1,5 %	0,1 M\$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	108	1,4 %	< 0,1 M\$
Région du Nord-du-Québec	67	0,9 %	< 0,1 M\$
MRC de Pontiac	54	0,7 %	< 0,1 M\$
Autres	7	0,1 %	< 0,1 M\$
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>7 536</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4,1 M\$</b>

## 1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, la personne aux études doit faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne doit satisfaire à certains critères relatifs notamment à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Le nombre de demandes d'aide financière ne cesse de diminuer. Il est passé de 212 438 en 2015-2016 à 171 692 en 2019-2020. De ce dernier nombre, 8 180 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la *Loi sur l'aide financière aux études* (tableau 1.8.2). Plus de la moitié de ces demandes (4 241, soit 51,8 %) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité se classait deuxième parmi les motifs de refus les plus fréquents.

**Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2015-2016 à 2019-2020**



**Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2019-2020**

<b>Motif de non-admissibilité</b>	<b>Nombre de demandes d'aide financière</b>
Ressources financières suffisantes des tiers	4 241
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 006
Études non reconnues à temps plein	907
Demande d'aide financière en retard	400
Ressources financières suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant	459
Limite d'endettement atteinte	656
Autres motifs	511
<b>Total des demandes d'aide financière refusées</b>	<b>8 180</b>

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes refusées, on observe que 19 751 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2019-2020 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

## 1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix remboursent leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le font en un seul versement.

Les 68 334 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2019-2020 avaient une dette d'études moyenne de 11 449 \$ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 \$. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 13 658 \$ au 1<sup>er</sup> cycle à 26 057 \$ au 3<sup>e</sup> cycle.

**Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2019-2020**

Dette d'études	Secondaire	Collégial			Universitaire			Total
	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle	
De 1 \$ à 5 000 \$	8 139	2 035	3 167	205	3 196	683	50	17 475
De 5 001 \$ à 10 000 \$	6 328	1 304	4 022	490	5 310	1 849	101	19 404
De 10 001 \$ à 15 000 \$	2 790	357	2 981	485	4 970	1 749	125	13 457
De 15 001 \$ à 30 000 \$	1 709	197	2 767	550	6 330	3 191	396	15 140
30 001 \$ ou plus	96	5	232	34	1 211	938	342	2 858
<b>Total des emprunteuses et des emprunteurs</b>	<b>19 062</b>	<b>3 898</b>	<b>13 169</b>	<b>1 764</b>	<b>21 017</b>	<b>8 410</b>	<b>1 014</b>	<b>68 334</b>
<b>Montant moyen de la dette d'études</b>	<b>7 398</b>	<b>5 982</b>	<b>10 638</b>	<b>12 923</b>	<b>13 658</b>	<b>16 847</b>	<b>26 057</b>	<b>11 449</b>

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,3 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 20,1 %, 12,7 %, 10,4 % et 2,3 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

**Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2020**

Établissement financier	Prêts négociés	
	%	Montant
Fédération des caisses Desjardins du Québec	54,5 %	2 342,5 M\$
Banque Royale du Canada	20,1 %	862,8 M\$
Banque Nationale du Canada	12,7 %	545,4 M\$
Banque de Montréal	10,4 %	446,8 M\$
Banque Laurentienne	2,3 %	99,2 M\$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC) <sup>1</sup>	0,0 %	0,2 M\$
Banque Toronto-Dominion (TD) <sup>1</sup>	0,0 %	0,8 M\$
Banque Scotia <sup>1</sup>	0,0 %	0,2 M\$
Banque HSBC Canada <sup>1</sup>	0,0 %	0,0 M\$
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 298,1 M\$</b>

1. Cet établissement financier ne participe plus au Programme de prêts et bourses.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu d'abord une augmentation jusqu'en 2016-2017, ensuite une baisse constante l'amenant à atteindre 1 798,1 M\$ en 2019-2020. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

**Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2013-2014 à 2019-2020<sup>1</sup>**

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	2 036,5 M\$	2 043,1 M\$	2 041,1 M\$	1 931,3 M\$	1 798,1 M\$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts <sup>2</sup>	0,5 M\$	0,4 M\$	0,3 M\$	0,2 M\$	0,2 M\$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	2 196,1 M\$	2 246,6 M\$	2 360,1 M\$	2 446,3 M\$	2 499,7 M\$
Montant total des prêts garantis	4 233,1 M\$	4 290,1 M\$	4 401,5 M\$	4 377,9 M\$	4 298,0 M\$
<b>Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement</b>	<b>41,7 M\$</b>	<b>42,8 M\$</b>	<b>47,6 M\$</b>	<b>58,3 M\$</b>	<b>58,8 M\$</b>

1. Données correspondant à une année financière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

**Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2015-2016 à 2019-2020<sup>1</sup>**

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	11 878	10 823	12 922	10 432	12 324
Nombre de réclamations remboursées	8 219	10 080	9 032	8 823	8 302
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 611	1 635	1 556	1 164	1 292
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	73,4 M\$	89,2 M\$	86,0 M\$	75,2 M\$	78,1 M\$
Montant moyen remboursé	8 932 \$	8 854 \$	9 518 \$	8 526 \$	9 408 \$
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	75,6 M\$	70,8 M\$	76,7 M\$	80,6 M\$	82,1 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

## Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes administrés par l'Aide financière aux études<sup>3</sup>. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

### 2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations qui leur permettent d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

### 2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

### 2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Ce programme est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

### 2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

---

<sup>3</sup> Les programmes Explore et Odysée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

## 2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

## 2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

## 2.7 Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires

De nouvelles bourses de soutien à la persévérance et à la réussite sont allouées aux stagiaires depuis l'année d'attribution 2019-2020. Ce programme remplace celui de valorisation des futures enseignantes et des futurs enseignants. Son objectif est d'encourager les stagiaires à persévérer dans leurs études et à les réussir. Les programmes d'études admissibles sont offerts à la formation professionnelle au secondaire, à l'enseignement collégial technique et à l'enseignement universitaire.

## 2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.8.1 présente l'évolution observée, au cours des cinq dernières années, en ce qui a trait au nombre de bénéficiaires des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre et à l'aide accordée en vertu de ceux-ci.

**Programme d'allocation pour des besoins particuliers** : Le montant total attribué sous forme de bourses en 2019-2020 était de 9,7 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 13 808 \$ pour 699 étudiantes et étudiants.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2019-2020, aucune personne n'a bénéficié de ce programme.

**Programme études-travail** : En 2019-2020, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires pour 1 868 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, une somme de 0,8 million de dollars accordée par le Ministère a permis à 2 338 étudiantes et étudiants de bénéficier de ce programme. Au total, 6,8 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

**Programme de prêts pour les études à temps partiel** : En 2019-2020, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 2 816 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 779 \$. Le nombre de bénéficiaires de ce programme a connu une légère baisse depuis 2014-2015, tandis que les montants d'aide financière sont restés sensiblement stable à 5,0 M\$ en 2019-2020.

**Programme de remise de dette** : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2019-2020 (1 002) ait encore baissé par rapport à celui de 2018-2019. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 778 \$ en vertu de ce programme. Le montant le plus élevé des cinq dernières années est celui de l'année 2017-2018.

**Programme de remboursement différé** : Au total, 17 957 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2019-2020. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 501 \$ par personne, pour un coût total de 9,0 millions de dollars. Le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur qui influe de façon importante sur le montant total associé à ce programme.

**Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires** : Ce nouveau programme mis en place en 2019-2020 a permis à 11 733 stagiaires de recevoir une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 2 702 \$.

**Tableau 2.8.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2015-2016 à 2019-2020**

		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	881	920	874	828	699
	Montant moyen	8 900 \$	9 397,2 \$	10 489 \$	11 790 \$	13 808 \$
	<b>Montant total</b>	<b>7,8 M\$</b>	<b>8,6 M\$</b>	<b>9,1 M\$</b>	<b>9,8 M\$</b>	<b>9,7 \$</b>
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	0	5	6	0	0
	Montant moyen	—	2 986 \$	3 716 \$	0 \$	0 \$
	<b>Montant total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,0 M\$</b>	<b>0,0 M\$</b>	<b>0,0 M\$</b>
Programme études-travail <sup>1</sup>	Nombre de bénéficiaires	5 373	5 001	4 342	4 206	3 758
	Montant moyen	1 331 \$	1 316 \$	1 490 \$	1 611 \$	1 624 \$
	<b>Montant total</b>	<b>6,1 M\$</b>	<b>6,6 M\$</b>	<b>6,5 M\$</b>	<b>6,8 M\$</b>	<b>6,1 M\$</b>
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	3 048	3 080	3 065	2 867	2 816
	Montant moyen	1 594 \$	1 565 \$	1 641 \$	1 666 \$	1 779 \$
	<b>Montant total</b>	<b>4,8 M\$</b>	<b>4,8 M\$</b>	<b>5,0 M\$</b>	<b>4,8 M\$</b>	<b>5,0 M\$</b>
Programme de remise de dette <sup>2</sup>	Nombre de bénéficiaires	1 019	1 401	1 208	1 072	1 002
	Montant moyen	1 760 \$	1 701 \$	1 782 \$	1 718 \$	1 779 \$
	<b>Montant total</b>	<b>1,8 M\$</b>	<b>2,4 M\$</b>	<b>2,2 M\$</b>	<b>1,8 M\$</b>	<b>1,8 M\$</b>
Programme de remboursement différé <sup>2</sup>	Nombre de bénéficiaires	19 234	20 246	19 878	19 878	17 957
	Montant moyen	325 \$	336 \$	386 \$	469 \$	501 \$
	<b>Montant total</b>	<b>6,2 M\$</b>	<b>6,8 M\$</b>	<b>7,7 M\$</b>	<b>9,2 M\$</b>	<b>9,0 M\$</b>
Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires	Nombre de bénéficiaires	—	—	—	—	11 732
	Montant moyen	—	—	—	—	2 702 \$
	<b>Montant total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>31,7 M\$</b>

1. Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

2. Données correspondant à une année financière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

Enseignement  
supérieur

Québec 